



TERRITOIRE ENGAGÉ  
PAR NATURE

## Evaluation Environnementale Stratégique :

### Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle-Sud

Décembre - 2023



# Sommaire

<b>1. Introduction .....</b>	<b>3</b>
1.1 Objectifs .....	3
1.2 Articulation entre la démarche d'évaluation environnementale stratégique et la démarche d'élaboration du PCAET .....	3
1.3 Les étapes de l'Evaluation Environnementale Stratégique .....	5
1.4 Le PCAET : une démarche concertée .....	8
<b>2. Analyse de l'état initial de l'environnement .....</b>	<b>11</b>
<b>3. Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes .....</b>	<b>16</b>
3.1 Prise en compte du SCoT .....	17
3.2 Compatibilité avec les enjeux du SRADDET et de la SNBC.....	24
3.3 Compatibilité avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) .....	31
<b>4. Justification des choix retenus pour l'élaboration de la stratégie Climat Air Energie .....</b>	<b>32</b>
<b>5. Historique de la construction du PCAET .....</b>	<b>37</b>
<b>6. Evaluation des incidences environnementales du PCAET .....</b>	<b>38</b>
6.1 Méthodologie.....	38
6.2 Analyse environnementale par action .....	39
<b>7. Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 .....</b>	<b>69</b>
7.1 Description de la vulnérabilité des zones Natura 2000 .....	69
7.2 Evaluation des impacts potentiels du PCAET sur les sites Natura 2000 .....	74
<b>8. Mesures envisagées pour « éviter, réduire et compenser » .....</b>	<b>75</b>
8.1 Incidences ayant un impact négatif .....	75
8.2 Incidences présentant un point de vigilance .....	75
<b>9. Dispositif de suivi et indicateurs de l'évaluation environnementale.....</b>	<b>77</b>

# 1. Introduction

## 1.1 Objectifs

L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) est un **processus visant à intégrer l'environnement** dans l'élaboration d'un projet ou d'un document de planification, et ce dès les phases amont de réflexions (source : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire).

Elle est **obligatoire pour le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** depuis le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 qui a modifié l'article R. 122-17 du code de l'environnement.

L'évaluation environnementale poursuit plusieurs objectifs :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du PCAET, éléments fournis à travers l'élaboration de l'État Initial de l'Environnement (EIE) ;
- Aider aux choix d'orientation de la stratégie Climat Air Énergie du PCAET au regard des impacts environnementaux possibles ;
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques ;
- Préparer le suivi de l'impact environnemental de la mise en œuvre du PCAET.

## 1.2 Articulation entre la démarche d'évaluation environnementale stratégique et la démarche d'élaboration du PCAET

L'Évaluation Environnementale devient « stratégique » lorsqu'elle est envisagée comme une aide à la décision proposée tout au long de la démarche et permettant alors d'intégrer les préoccupations liées aux enjeux écologiques nationaux et communautaires de la stratégie Climat-Air-Energie (PCAET).

L'évaluation environnementale stratégique est à engager dès le démarrage de la démarche d'élaboration du PCAET pour permettre d'enrichir le dialogue entre les parties prenantes lors de la construction du PCAET et de construire son contenu en tenant compte des enjeux environnementaux.

Dès le démarrage du PCAET, la démarche de l'Évaluation Environnementale Stratégique est intervenue en parallèle de la construction du PCAET.

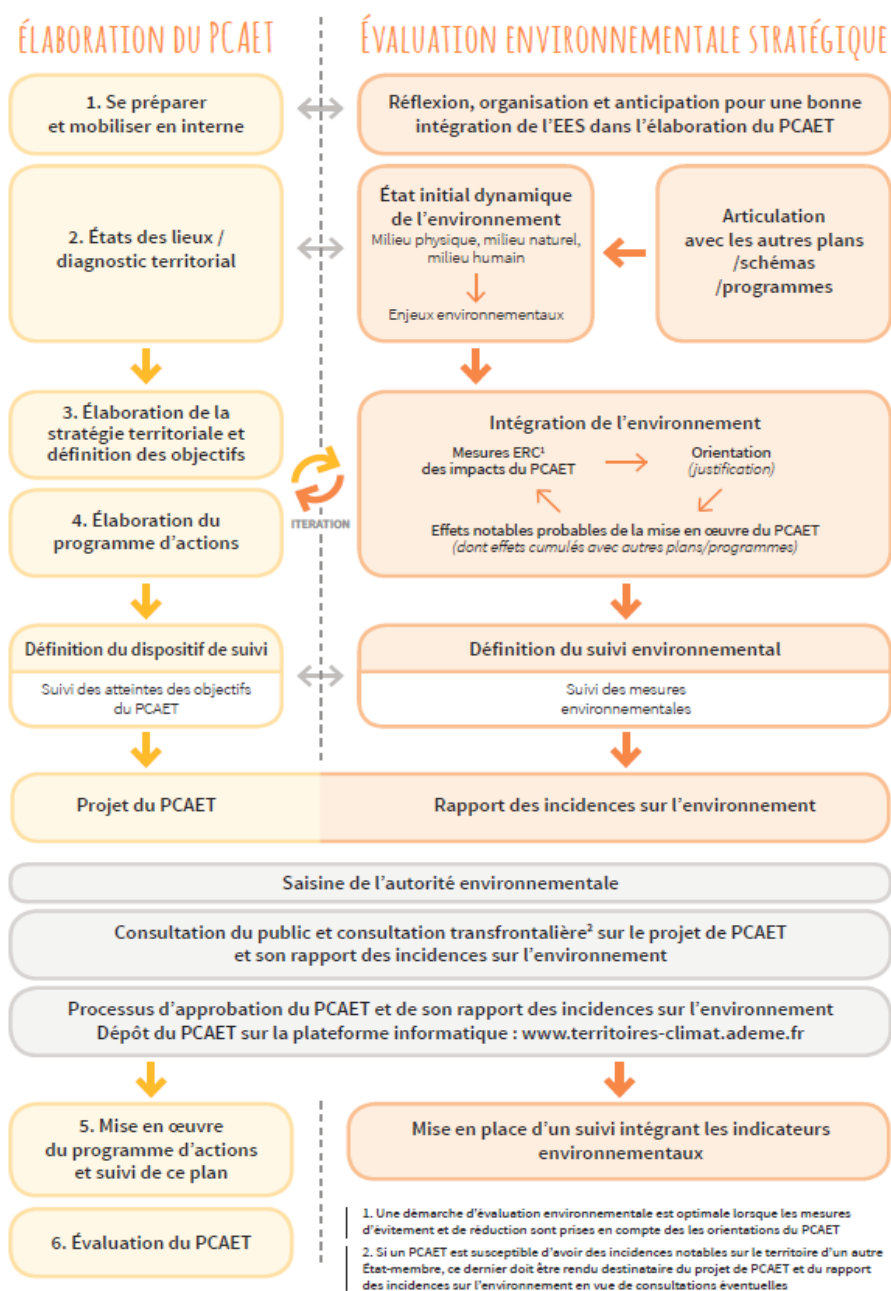
L'EES se décline par :

- L'État initial de l'environnement : il a d'abord été construit sur la base des documents de planification existants sur le territoire (États Initiaux de l'Environnement des PLUs notamment), puis complété grâce à l'intégration de thématiques transversales (aménagement et activités humaines, santé). L'EIE a ensuite été croisé avec le diagnostic du PCAET et les enjeux environnementaux prioritaires identifiés ; nous avons également pris soin de rappeler les liens entre les thématiques environnementales et le diagnostic du PCAET (dans la limite de la disponibilité de l'information ou de la donnée) ;
- La formalisation des choix du PCAET, dans le cadre de la justification des choix opérés par les élus lors de la construction de la stratégie du PCAET. Les enjeux du diagnostic, les choix du scénario choix des objectifs, et les sensibilités environnementales ont ensuite été croisés.
- L'évaluation des incidences environnementales des choix opérés dans le PCAET. Il s'agit d'effectuer l'analyse de l'ensemble des actions du programme du PCAET, en identifiant les impacts positifs, négatifs, ou positif et négatif, soit :

- Une analyse des effets notables du PCAET sur l'environnement (cumulation des effets et construction d'une grille d'analyse multicritères). Les actions présentant le plus d'impacts négatifs ont fait l'objet d'une attention plus particulière.
- La définition, après évitement et réduction, de mesures compensatoires pour les incidences environnementales. Dans le cas du PCAET, la notion de compensation est jugée délicate. Les propositions sont plutôt de l'ordre de l'attention à porter, ou des propositions de compléments dans la rédaction des fiches actions du PCAET.
- L'identification et l'évolution des incidences sur les sites Natura 2000, sachant qu'aucun projet n'a été identifié comme à proximité d'un site Natura 2000.

La prévision des mesures de suivi via des indicateurs adaptés au PCAET.

### Schéma de principe d'élaboration d'un PCAET depuis le 3 août 2016



Source – Ademe – PCAET COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, décembre 2016

## 1.3 Les étapes de l'Evaluation Environnementale Stratégique

### ➔ L'analyse de l'état initial de l'environnement

L'Etat Initial de l'Environnement (EIE), réalisé pour le PLUi, comprend les différentes thématiques environnementales à aborder dans le cadre de l'évaluation environnementale, permettant ainsi de mettre en parallèle les 3 démarches. Cette étape a permis d'identifier les premiers enjeux environnementaux qui ont servi de base à la réflexion pour la suite de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) du PCAET.

- Une analyse des thématiques environnementales proposée au sein de l'EIE est réalisée, en identifiant bien la compréhension de la thématique, et les sources de données ;
- De plus, l'état initial de l'environnement présente une synthèse des consommations énergétiques, des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), des concentrations de polluants atmosphériques et des productions d'énergies renouvelables sur le territoire. L'objectif étant de s'assurer que les thématiques du PCAET sont prises en compte au sein de l'EIE.

### ➔ Articulation avec les plans et programmes

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion de la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

#### ➤ *Le PCAET a pour objectifs :*

- De réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire (volet « atténuation ») ;
- D'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

#### ➤ *Le PCAET doit prendre en compte (signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ») :*

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte.

#### ➤ *Le PCAET doit être compatible avec (signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales ») :*

- Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) ;
- Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

## ➔ Justification des choix retenus pour établir la stratégie Air Energie Climat territoriale

Il s'agit d'un résumé issu des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du PCAET. L'évaluation environnementale stratégique retrace également l'histoire de l'élaboration du PCAET, les débats qui ont pu animer la rédaction des propositions. Il est également précisé le poids des incidences environnementales dans le choix des orientations parmi les différentes alternatives.

L'évaluation environnementale stratégique fait le lien entre les enjeux environnementaux de l'état initial de l'environnement et les enjeux du PCAET, et analyse du scénario du PCAET aux regards des enjeux environnementaux.

## ➔ Incidences environnementales prévisibles sur l'environnement

Chacune des thématiques environnementales stratégiques est analysée pour chaque action de la Stratégie Climat Air Energie. L'évaluation environnementale vise à analyser les incidences prévisibles sur l'environnement de la mise en œuvre du PCAET, notamment dans la mise en œuvre effective des actions.

- **Par l'élaboration d'une grille de suivi de l'évaluation environnementale stratégique** : enjeux environnementaux, traduction dans le scénario du PCAET et dans le programme d'actions ;
- **Par l'élaboration d'une grille d'analyse multicritère du programme d'actions** : les fiches ont été analysées une à une, en les croisant avec des thématiques reprenant les principaux enjeux de l'état initial de l'environnement.

Au total 5 thématiques ont été définies pour évaluer les incidences du plan d'actions sur les thématiques de l'EIE. Le choix des thématiques est détaillé dans la partie 2 (synthèse de l'EIE et des enjeux environnementaux) ; leur définition permet de proposer une analyse plus synthétique et pertinente, en cohérence avec les vulnérabilités du territoire.

Une analyse croisée a été élaborée pour identifier les plus-values et les moins-values environnementales directement attribuables au Plan Climat, à l'échelle de la stratégie et du plan d'actions.

Cette analyse est présentée au travers du code couleur ci-dessous :

Incidence positive
Incidence neutre
Incidence potentiellement négative : « point de vigilance »
Incidence négative

Une incidence positive signifie que l'action n'a que des retombées bénéfiques sur la thématique, une incidence neutre signifie qu'il n'y a a priori aucun effet notable de l'action sur la thématique, en lien avec le PCAET. Un « point de vigilance » (PV) signifie qu'un impact potentiellement négatif est possible. Il est alors nécessaire de s'assurer que le projet le prendra en compte pour l'éviter. A l'inverse d'un

point de vigilance, une incidence négative (IN) ne peut être évitée. Il apparaît donc nécessaire d'appliquer des mesures compensatoires pour réduire ou annuler totalement ses effets.

Nous indiquerons dans le tableau de l'analyse le détail des incidences positives (opportunités) et négatives qui ont participé à l'évaluation des actions. Elles seront ciblées pour être en lien avec les enjeux du PCAET. Cette partie permettra de détailler et de faciliter la compréhension des choix opérés ainsi que de rendre compte des incidences cumulées pour chaque action.

**Pour rappel, les axes stratégiques du plan d'actions sont les suivants :**

AXES	Intitulé
AXE 1	<b>Renforcer l'exemplarité de la collectivité au regard des enjeux climatiques et énergétiques</b>
AXE 2	<b>Améliorer et adapter l'offre et la performance de l'habitat sur le territoire</b>
AXE 3	<b>Développer l'attractivité et la compétitivité économique durable du territoire</b>
AXE 4	<b>Développer et ancrer des pratiques de mobilité plus vertueuses sur le territoire</b>
AXE 5	<b>Développer l'autonomie énergétique du territoire par les EnR</b>
AXE 6	<b>Concilier développement agricole et préservation des richesses naturelles et une alimentation locale et de qualité</b>
Axe 7	<b>Placer le citoyen au cœur du changement de comportement face aux enjeux climatiques</b>

Pour les actions dont l'analyse a révélé soit une incidence négative, soit le plus souvent un « point de vigilance », les corrections nécessaires ont été apportées à la fiche action. C'est-à-dire que le point de vigilance repéré a fait l'objet d'un retour vers la fiche-action pour bien y mentionner les mesures de précaution ou d'évitement à prendre lors de la mise en œuvre de cette action.

**Des mesures d'évitement, de réduction ou des mesures compensatoires** sont proposées dans un objectif de limitation des incidences négatives. La notion de compensation est délicate pour les PCAET. En théorie, ces mesures correspondent à une contrepartie positive à un dommage non réductible provoqué par la mise en œuvre du PCAET, permettant de maintenir les différents aspects de l'environnement dans un état équivalent (voir meilleur) à celui observé antérieurement.

La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement.

## ➔ Evaluation Natura 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000, dans le respect de l'article R414-23 du code de l'environnement, passe par une évaluation préliminaire puis éventuellement par une évaluation plus approfondie.

Sont visées ainsi et analysées les incidences :

- Vis-à-vis des objectifs de conservation du (ou des) site(s) de la zone d'influence du PCAET ;
- De la mise en œuvre du PCAET sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du (ou des) site(s) en question.

Il pourra ainsi être précisé le caractère significatif des incidences de la mise en œuvre du PCAET au regard de l'intégrité du site Natura 2000 et de la cohérence du réseau Natura 2000 dans sa globalité.

L'évaluation de la mise en œuvre du PCAET sur les sites Natura 2000 comprend une identification des sites présents sur le territoire de la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud, ainsi qu'une justification de la « non atteinte » de l'objectif de conservation du site Natura 2000, de manière synthétique mais argumentée.

## ➔ **Elaborer un dispositif de suivi**

Il s'agit de conceptualiser et de mettre en place un dispositif de suivi du PCAET, et de l'évaluation environnementale, simple et adapté, au territoire.

Le dispositif de suivi comprend les indicateurs de résultat et les indicateurs de suivi pour chacune des fiches actions du PCAET.

L'objectif étant de définir un système de suivi opérationnel, reprenant :

- Les objectifs prioritaires pour le PCAET (en lien direct avec l'énergie, l'air et le climat) ;
- Les enjeux environnementaux de l'état initial de l'environnement ;
- La disponibilité des données afin de mesurer dans le temps ces indicateurs.

Dans le cadre de l'EES, quelques indicateurs complémentaires au PCAET ont été défini, afin d'affiner la prise en compte de l'environnement dans le PCAET

## **1.4 Le PCAET : une démarche concertée**

Selon les termes du Guide de l'ADEME « PCAET - COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE », *la mise en œuvre du PCAET repose sur un socle : celui de la concertation associant citoyens, acteurs du territoire, experts, et ce, le plus tôt possible dans la démarche. Elle est au cœur d'un mouvement, allant du portage politique en amont, à l'animation, la sensibilisation, la mobilisation et l'implication, en aval.*

Afin de poursuivre ces objectifs, la concertation du PCAET de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud a été menée tout au long du processus d'élaboration du plan. Elle a permis de nourrir la réflexion des élus communautaires à chaque phase du projet : de la définition des enjeux, de la construction de la stratégie à la définition du programme d'actions.

Cette concertation continue a également permis d'instaurer une dynamique d'information, de sensibilisation et de mobilisation des habitants autour du projet.

À chaque étape, les propositions et remarques des acteurs du territoire et des habitants ont nourri la réflexion des élus.

## ➔ Les instances de pilotage et de construction du PCAET

Afin d'assurer le suivi de l'élaboration du PCAET, la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS) a créé deux instances complémentaires :

- **1. Un comité de pilotage (COFIL) :** il s'agit de l'instance d'orientation stratégique et de validation sollicitée à chaque étape cruciale du projet afin de préparer les délibérations à passer en Conseil Communautaire. Dans un souci de lisibilité, ce COFIL est commun à l'ensemble des démarches de planification Air Energie Climat portées par la collectivité (Cit'ergie/PCAET). Il assure la cohérence d'ensemble du projet et formule des arbitrages. Il est composé des membres suivants :
  - Roland KLEIN, Président de la CCSMS et délégué à la transition écologique / Plan climat ;
  - Marie-Rose APPEL, Vice-Présidente de la CCSMS, déléguée à l'administration générale ;
  - Franck KLEIN, Vice-Président de la CCSMS, délégué aux finances ;
  - Roland GILLIOT, Vice-Président de la CCSMS, délégué à l'assainissement collectif et au réseau d'eau pluvial ;
  - Jean-Luc HUBER, Vice-Président de la CCSMS, délégué aux politiques de l'habitat ;
  - Francis BECK, Vice-Président de la CCSMS, délégué au patrimoine communautaire ;
  - Michel SCHIBY, Vice-Président de la CCSMS, délégué à la promotion du tourisme ;
  - Philippe MORAND, Directeur Général des Services de la CCSMS ;
  - Damien HARY, Directeur Général Adjoint de la CCSMS en charge du Développement et de l'Aménagement ;
  - Hyacinthe HOPFNER, Directeur Général Adjoint de la CCSMS en charge des services techniques ;
  - Alexandra PADLIKOWSKI, Directrice Générale Adjointe de la CCSMS, en charge du Tourisme ;
  - Jean-Marc CRISTOPHE, Directeur financier de la CCSMS ;
  - Catherine GOSSE, Directrice du PETR, en charge de la démarche Man and Biosphere et du Pôle Déchets ;
  - Etienne PILLET, Responsable du service Développement Durable – Habitat de la CCSMS, en charge du PCAET et de la démarche Cit'ergie.

En fonction de l'étape d'élaboration de la démarche, ce COFIL peut être élargi à l'ensemble des Vice-Présidents de la Communauté de Communes ainsi qu'au bureau. Les membres de la commission Transition Ecologique sont également associés au suivi et aux étapes clés liées à l'élaboration du Plan. Ce COFIL peut également intégrer les partenaires institutionnels présents au COTECH.

- **2. Un comité technique (COTECH) :** Il s'agit de la cheville ouvrière de l'élaboration du PCAET qui se charge de préparer les travaux à présenter au comité de pilotage et de rythmer les grandes étapes de la procédure d'élaboration. Le Comité technique est composé des représentants des différentes directions de l'intercommunalité en lien avec le PCAET présents dans le COFIL, et des acteurs institutionnels associés :
  - Un représentant de l'ADEME ;
  - Un représentant de la Région Grand Est ;

- Un représentant de la DREAL Grand Est ;
- Un représentant de la DDT Moselle ;
- Un représentant d'ATMO Grand Est ;
- Un représentant des fournisseurs d'énergie.

➔ **Concertation avec les acteurs du territoire, les citoyens, les agents et les élus**

Instances	Objectifs	Public
<b>2018 – Ateliers thématiques</b>	Echanges autour de 6 grandes thématiques en lien avec le PCAET et Cit'ergie pour identifier les actions déjà menées et les pistes d'actions à mettre en œuvre	Elus et services (50 personnes)
<b>2018 – Conférence Plan Climat CCSMS</b>	Présentation de la démarche et des résultats du diagnostic PCAET auprès du grand public	Grand public / administrés (30 personnes)
<b>2019 – Ateliers de concertation des acteurs du territoire</b>	Concertation pour une construction partagée du plan d'actions : identification des projets portés par d'autres structures privées ou associatives lors de 6 ateliers thématiques	Acteurs économiques et associatifs du territoire (100 personnes)
<b>2019 – Commission transition énergétique</b>	Présentation des résultats du diagnostic PCAET et du plan d'actions prévisionnel	Elus (10 personnes)
<b>2020 – Commission transition énergétique</b>	Présentation des démarches PCAET et Cit'ergie – diagnostic, première version de la stratégie et du plan d'actions – auprès des nouveaux Elus	Elus (30 personnes)
<b>2021 – Conférence des maires</b>	Présentation des résultats du diagnostic PCAET actualisé, de la stratégie poursuivie et des grandes lignes du plan d'actions proposé par la CCSMS	Elus (60 personnes)
<b>2021 – Commission transition énergétique</b>	Présentation et validation de la stratégie du PCAET et du plan d'actions actualisé préalablement au vote du conseil communautaire	Elus (15 personnes)

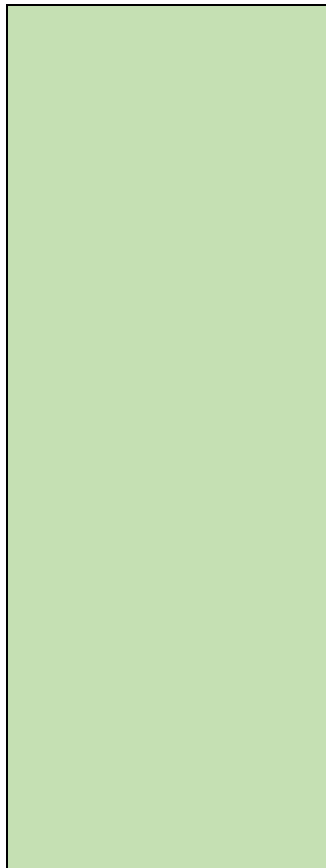
## 2. Analyse de l'état initial de l'environnement

Le tableau suivant synthétise les enjeux retenus du diagnostic PCAET et de l'Etat Initial de l'Environnement :

Enjeux Thématiques	Climat Air Energie	Evaluation Environnementale Stratégique
Consommation énergétique	<p>Réduire la facture énergétique / Lutter contre la précarité énergétique / Améliorer la qualité de l'air</p> <p>Secteurs prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Industrie : 39% des consommations (dont 94% issus de la cimenterie EQIOM)</li> <li>➤ Bâtiment : 36% des consommations (27% Résidentiel + 9% tertiaire)</li> <li>➤ Transport : 23% des consommations</li> </ul>	<p>Recherche de formes urbaines et architecturales efficiente en énergie, tout en prenant en compte l'insertion paysagère avec le tissu urbain existant.</p> <p>Intégrer la préservation du patrimoine architectural dans la rénovation énergétique et l'installation d'énergies renouvelables (ex : isolation par l'extérieur, PV et contraintes des ABF).</p> <p>Limiter les consommations d'espace : en lien avec préservation des terres à forte valeur agronomique, et des espaces naturels source de biodiversité. Densifier l'enveloppe urbaine déjà en place.</p>
Emissions de GES	<p>Limiter le réchauffement / Limiter la pollution de l'air</p> <p>Secteurs prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Industrie : 64% des émissions</li> <li>➤ Agriculture : 14% des émissions</li> <li>➤ Transport : 13% des émissions</li> </ul>	<p>Améliorer l'intégration des enjeux « santé » dans les projets d'aménagement (qualité du cadre de vie, mobilités-transports, inégalité territoriale de santé). Rapprocher les enjeux sanitaires et sociaux à la rénovation des logements.</p> <p>Restructurer l'offre de mobilité du territoire (mobilité actives, extension des réseaux de transports en communs etc...).</p> <p>Potentielle réduction des nuisances sonores liées aux déplacements (moins de trafic routier).</p> <p>Améliorer la qualité de l'air en travaillant avec le secteur industriel pour limiter les impacts sur la santé et la biodiversité : sur des mesures EIT ou des mesures axées sur</p>

		la diminution des consommations par exemple.
Energie renouvelable	<p>Augmenter la part d'énergie produite sur le territoire</p> <p>Accentuer la part de la valorisation énergétique des déchets avec l'importance de l'élevage et des gisements en biodéchets</p> <p>Exploiter de nouvelles potentialités (en particulier le solaire thermique et photovoltaïque)</p> <p>Créer de la valeur sur le territoire (activité économique)</p> <p>Impliquer la population dans des projets participatifs pour faciliter l'acceptation (énergie citoyenne)</p> <p>Réunir tous les acteurs du territoire autour d'une même stratégie de développement EnR</p>	<p>Prendre en compte l'impact paysager et les nuisances des potentielles installations d'énergies renouvelables (photovoltaïque et méthanisation notamment).</p> <p>Allier le développement de la filière bois et le maintien/la restauration du maillage bocager et forestier (potentiel biomasse, gestion durable du bocage en lien avec les agriculteurs).</p> <p>Utiliser les potentiels de valorisation énergétique (méthanisation, systèmes industriels, déchets).</p> <p>Insérer des installations en énergies renouvelables et d'efficacité énergétique dans les projets de rénovation architecturaux.</p>
Présentation des réseaux de transport et distribution d'énergie	<p>Permettre le développement de la production locale d'énergie (capacité d'accueil du réseau en adéquation avec le développement de production d'énergie sur le territoire)</p> <p>Poursuivre le développement des réseaux de chaleur et assurer un raccordement au réseau de gaz pour les communes qui pourraient en bénéficier.</p>	<p><b><u>Tout réseau</u></b></p> <p>Intégrer la préservation de la biodiversité, des paysages, et la limitation des nuisances lors des phases de travaux des réseaux.</p> <p><b><u>Réseaux d'eaux et d'assainissement</u></b></p> <p>Rechercher la performance énergétique des réseaux d'alimentation en eau potable, et des réseaux d'assainissement (opportunité sur le territoire avec la prise de compétence).</p> <p>Développer des systèmes de valorisation énergétique et/ou organique (ex : système de cogénération sur la nouvelle Step de Liffré).</p> <p>Améliorer la connaissance des réseaux d'eaux pluviales, pour une meilleure qualité des eaux et une régulation des inondations.</p> <p><b><u>Réseaux de chaleur</u></b></p>

		Développer les réseaux de chaleur sans aller en contradiction avec une gestion durable de la biomasse du territoire et le respect de la biodiversité
Séquestration	<p>Augmenter la séquestration par la limitation de l'artificialisation des sols.</p> <p>Valoriser les prairies permanentes et encourager aux pratiques culturales permettant d'augmenter la séquestration.</p> <p>Privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés pour un stockage durable du carbone.</p>	<p>Associer la protection des espaces naturels à un rôle complémentaire de séquestration carbone (zones humides, espaces forestiers et bocagers).</p> <p>Préserver la qualité des prairies.</p> <p>Maintenir la trame forestière et accompagner les changements de pratique (limiter les points de conflit avec l'urbanisation, rénover le cycle de gestion de la ressource biomasse).</p>
Qualité de l'air	<p>Améliorer la qualité de l'air extérieur par la réduction des polluants atmosphériques (tous polluants et tous secteurs : transport routier, agriculture, industrie...).</p> <p>Sensibiliser les habitants / acteurs du territoire / usagers en vue d'améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments.</p> <p>Travailler avec les acteurs du secteur de l'industrie pour les sensibiliser et diminuer leurs émissions de polluants atmosphérique</p>	<p>Réduction de l'exposition des habitants aux produits chimiques qui pourraient être contenus dans les matériaux. Identification des sites émetteurs de polluants.</p> <p>Réduction de la pollution atmosphérique par l'accompagnement aux changements de pratique en matière de mobilité (développement de modes alternatifs à la voiture et des mobilités actives ; nouveaux systèmes de motorisation).</p> <p>Développer une approche intégrant les composantes environnementales, sociales et sanitaires de la rénovation (priorité aux ménages en précarité, dont des populations sensibles aux pollutions).</p>
Vulnérabilité	<p>Anticiper les effets du changement climatique sur les populations (dont les plus vulnérables), l'environnement du territoire et les activités économiques (dont l'impact économique des phénomènes climatiques extrêmes).</p> <p>Adapter les pratiques de gestion et d'organisation du territoire (agriculture, tourisme, aménagement et urbanisme etc...) aux effets du changement climatique.</p>	<p><b>Hydrographie et ressource en eau</b> Adapter la gestion de la ressource en eau au contexte du changement climatique (adaptation en période de sécheresse, et des usages associés). Reconquête de la qualité des masses d'eau (lutte contre les mauvais états écologiques et chimiques).</p> <p><b>Espaces naturels</b> Prévention des incendies en période de sécheresse.</p>



Adaptation des filières forestières au changement climatique.  
Lutte contre les espèces envahissantes.

**Santé**

Renforcer l'offre du milieu dans un contexte de vieillissement de la population et sensibiliser sur les risques naturels et sanitaires issus du changement climatique. Sensibiliser également sur l'impact de la dégradation de la qualité de l'air et de l'eau.

**Espaces agricoles**

Amélioration de la qualité de la ressource en eau (nitrates et pesticides). Evolution vers des pratiques plus durables et réduction des intrants. Maintien d'une agriculture et d'un système d'élevage pérenne malgré la réduction de la ressource en eau.

Les enjeux présentés par le tableau précédent ont permis de faire ressortir 5 principales thématiques de ce document à savoir :

- Les incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles ;
- Les incidences sur la biodiversité et les espaces naturels ;
- Les incidences sur la qualité de vie et la santé ;
- Les incidences sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- Les incidences sur les activités humaines.

Thématique choisie	Enjeux du PCAET et justifications
Ressource en eau et ressources naturelles	<p>Cette thématique reprend la partie « milieux physiques » de l'EIE. La thématique de l'eau est importante sur le territoire de la CCSMS. Avec un réseau hydrographique très étendu, des réserves souterraines menacées et un réseau de distribution d'eau potable très efficace, les enjeux de protection et de maintien de la ressource en eau sont majeurs.</p> <p>De plus, la place de la ressource forestière sur le territoire est centrale : elle alimente notamment l'industrie, plus gros consommateur énergétique de la CCSMS.</p> <p>Cette thématique doit donc être suivie, et le plan d'action ne doit en aucun cas accentuer la vulnérabilité sur ces ressources.</p>

<p>Biodiversité et espaces naturels</p>	<p>Cette thématique se justifie au regard des spécificités du territoire. Il présente une part importante de milieux naturels variés (avec 3 unités paysagère permettant de grandes disparités d'un bout à l'autre du territoire) et un répertoire de biodiversité très conséquent.</p> <p>Les pressions imposées aux milieux naturels par l'occupation des sols, les activités humaines, l'exploitation agricole et des ressources naturelles justifie d'étudier l'impact du plan d'actions PCAET sur cette thématique. Cette thématique permet également de prendre en compte la thématique « milieux naturels » de l'EIE.</p>
<p>Qualité de vie et la santé</p>	<p>La thématiques qualité de vie et santé est liée à la partie « milieux humains » de l'EIE. Elle regroupe tous les éléments concernant la santé des citoyens, l'exposition aux risques naturels, l'évolution de la qualité de l'air etc... En bref, elle décrit l'exposition physique du citoyen aux effets du changement climatique et la dégradation de son confort de vie.</p> <p>Le choix de cette thématique est justifiable car elle permet d'exposer les impacts du plan d'actions PCAET sur la qualité de vie et la santé d'une population vieillissante.</p>
<p>Aménagement et urbanisme</p>	<p>Cette thématique s'attarde sur les aménagements en tout genre, la consommation d'espace, l'étalement urbain et l'habitat.</p> <p>Le choix de cette thématique est justifié car l'aménagement et l'urbanisme sont deux questions centrales concernant l'avenir des collectivités. Dans un contexte d'augmentation démographique, conserver un territoire attractif et limiter l'extension urbaine sont de véritables défis.</p> <p>Il s'agit aussi de réformer l'habitat afin de diminuer la consommation énergétique et les émissions du secteur.</p>
<p>Activités humaines</p>	<p>Cette thématique englobe les enjeux liés aux déchets, à la mobilité, au tourisme, aux activités économiques et agricoles du territoire.</p> <p>Elle se justifie notamment au regard de l'importance du secteur industriel. La gestion des déchets et le tourisme sont également des activités à prendre en compte aux vues du caractère stratégique qu'ils peuvent revêtir pour la collectivité.</p> <p>Enfin cette thématique permet de présenter certaines parties de la catégorie « milieux humains » de l'EIE.</p>

### 3. Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes

Les PCAET font partie des dispositifs de planification de nature stratégique ou réglementaire et il est important de les repositionner par rapport aux autres documents existants ou prévus.

La logique appelle bien à la recherche de la cohérence entre les uns et les autres. Deux notions doivent être comprises, celle de compatibilité et celle de prise en compte :

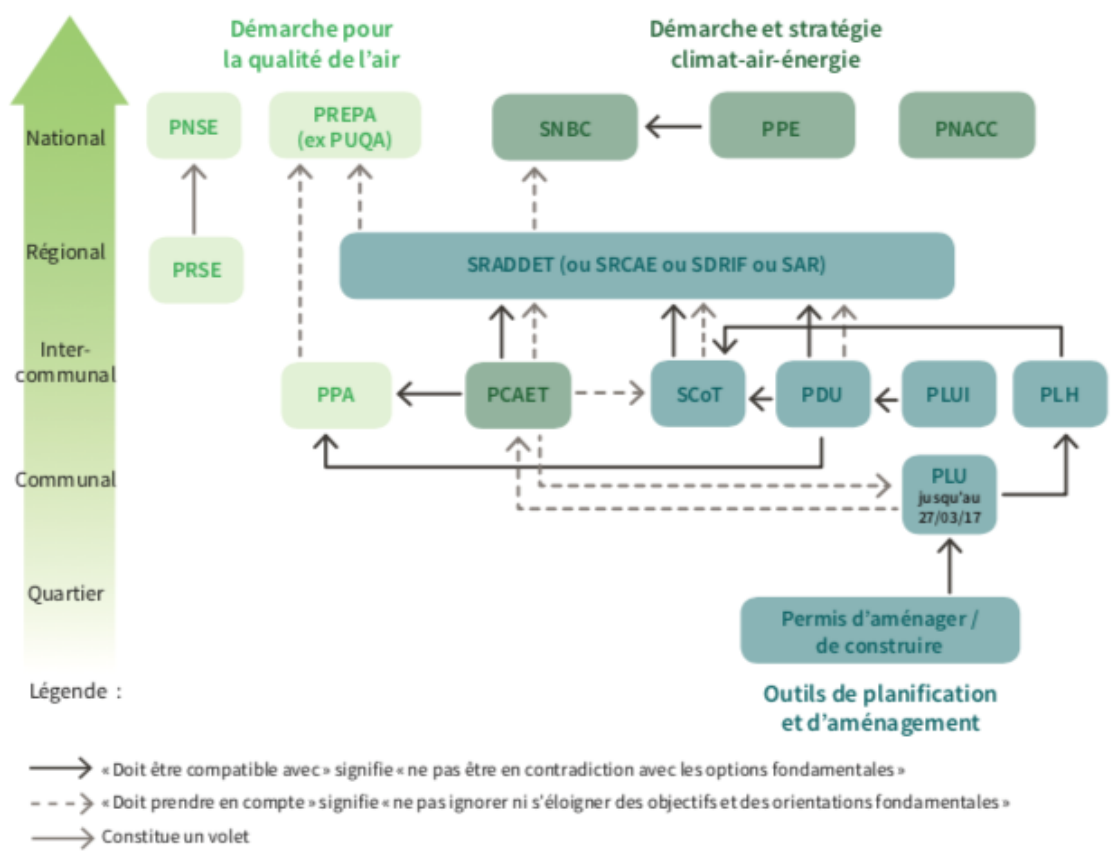
- Être compatible avec signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales » ;
- Prendre en compte signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».

Comme indiqué dans la réglementation, le PCAET doit prendre en compte :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même prise en compte. Finalisation du SRADDET de Bretagne prévu pour fin 2019.

Le PCAET doit également être compatible avec :

- Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
- Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).



### 3.1 Prise en compte du SCoT

L'Évaluation Environnementale Stratégique de la CCSMS a été réalisée avec le SCoT du Pays de Sarrebourg. Celui-ci a été porté par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural au 1er janvier 2015. Il s'articule selon 4 thématiques axiales :

- Repenser la stratégie de développement territorial et inscrire les futures ouvertures à urbanisation dans le cadre de l'aménagement du territoire ;
- Redéfinir les vocations économiques par secteurs géographiques et par zones d'activités ;
- Prendre en considération les richesses paysagères et de la diversité des patrimoines bâtis dans la stratégie de développement ;
- Réfléchir à des services de proximité adaptés en reconsidérant les différentes polarités du territoire.

Le PCAET a donc été construit en réelle cohérence avec la planification urbaine, au plus proche des enjeux territoriaux. Il apporte une plus-value, en abordant l'ensemble des orientations du SCoT, et des autres documents de planification, sous le prisme Climat Air Energie.

Orientations et Objectifs du SCoT	Actions du PCAET de la CCSMS répondant aux orientations du SCoT
<b>Offrir un cadre de vie de qualité et attractif pour les habitants</b>	
<p>POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le développement démographique</li> <li>• Répartir la population en fonction de l'armature territoriale</li> </ul>	<p>☞ Aucune action n'est en lien avec cette thématique.</p>
<p>RÉPONDRE AUX BESOINS DIVERSIFIÉS EN LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter l'offre en logements sur le territoire</li> <li>• Mobiliser le potentiel dans le parc existant et favoriser sa rénovation</li> <li>• Diversifier l'offre en logement, notamment locative</li> </ul>	<p>☞ Le premier objectif du deuxième axe du plan d'actions qui est « Faire de la rénovation énergétique de l'habitat un enjeu majeur du territoire », va dans le sens dans le sens d'une massification adaptée de la rénovation sur le territoire (expérimentation de matériaux biosourcés locaux, accélération de la rénovation et préconisations adaptées à chaque typologie d'habitat).</p>
<p>MAINTENIR LA QUALITÉ DES PAYSAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la qualité des paysages urbains par des opérations d'aménagement d'ensemble une architecture bien intégrée ou la restauration d'espaces urbanisés</li> <li>• Préserver les grands paysages</li> </ul>	<p>☞ Les actions 11 et 12 ont pour objectif la préservation de la trame verte et bleue avec la mise en place d'actions concrètes intégrées aux documents d'urbanisme et l'intégration du dispositif « Man and the biosphère », cela aura un impact sur la préservation des paysages naturels du territoire.</p> <p>☞ L'objectif 2 de l'axe 6 qui est « Préserver les milieux naturels de la CCSMS » aura aussi comme finalité la préservation des paysages naturels sur le territoire (plans de protection et de gestions des zones humides par exemple).</p>
<p>ADAPTER L'OFFRE COMMERCIALE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revitaliser et redynamiser les centres des villes et des villages pour conforter une offre commerciale de proximité</li> <li>• Conforter l'offre commerciale en cohérence avec l'armature territoriale</li> <li>• Adapter l'offre commerciale aux nouvelles formes de consommation</li> </ul>	<p>☞ L'action 27 « Mettre en œuvre un PAT » a pour objectif de soutenir et développer l'offre des producteurs locaux sur le territoire, et donc de développer l'offre commerciale de proximité et de développer des formes de consommation en cohérence avec les enjeux du développement durable.</p>
<p>PÉRENNISER L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la création de maisons médicales ou de pôles de santé regroupant médecins généralistes, kinésithérapeutes et/ou infirmières, en cohérence avec l'armature territoriale</li> </ul>	<p>☞ Aucune action n'est en lien avec cette thématique.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier leur implantation au sein des polarités de l'armature territoriale</li> </ul>	
<p>PROPOSER UN MAILLAGE COHÉRENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Localiser prioritairement le développement ou l'implantation d'équipements culturels et de loisirs d'intérêt communautaire dans les polarités du territoire, en cohérence avec l'armature territoriale et dans une logique de complémentarité</li> <li>• Inciter aux travaux de rénovation et de modernisation des équipements vieillissants</li> </ul>	<p>↗ Aucune action n'est en lien avec cette thématique.</p>
<p>PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES ET NUISANCES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la gestion des risques, notamment d'inondation</li> <li>• Limiter les nuisances et pollutions</li> </ul>	<p>↗ L'action 5 vise à approfondir les connaissances sur la qualité de l'air du territoire et à sensibiliser la population au risque et aux bonnes pratiques à adopter en cas de pic de pollution.</p> <p>↗ L'axe 4 « Développer et ancrer des pratiques de mobilité plus vertueuses sur le territoire » vise à réduire les pollutions issues des transports.</p>
<p><b>Structurer un territoire de complémentarités et de solidarités</b></p>	
<p>POSITIONNER LE TERRITOIRE DANS SON ENVIRONNEMENT ELARGI</p> <p>Assurer un aménagement et un développement durables en cohérence avec les territoires environnants. Le SCoT développe une coopération de proximité avec les territoires limitrophes et tout particulièrement les « espaces d'interface ».</p>	<p>↗ Aucune action n'est en lien avec cette thématique.</p>
<p>ORGANISER UNE REPARTITION STRUCTUREE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SELON LES NIVEAUX DE L'ARMATURE TERRITORIALE IDENTIFIES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforter le rang de pôle de Sarrebourg</li> <li>• Renforcer les polarités « pivots » et « locales »</li> <li>• Développer/Conforter une gamme de services répondant aux besoins les plus courants</li> </ul>	<p>↗ L'axe 4 « Développer et ancrer des pratiques de mobilité plus vertueuses sur le territoire » va permettre de répondre au besoin des habitants en termes de mobilité au sein des zones urbaines et rurales.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implanter les équipements d'intérêt communautaire à proximité des axes structurants (desservis TC ou mobilités actives) et au sein de l'enveloppe urbaine</li> </ul>	
<p><b>DIVERSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurer les déplacements en lien avec les communes équipées d'une gare</li> <li>• Organiser les transports en commun à l'échelle du SCoT et en cohérence avec les territoires environnants</li> <li>• Développer les modes doux</li> <li>• Maîtriser et rationaliser l'offre de stationnement</li> </ul>	<p>↪ L'axe 4 « Développer et ancrer des pratiques de mobilité plus vertueuses sur le territoire » a pour objectif le développement des mobilités douces pour les habitants et les acteurs industriels et également de réaliser un Plan de Mobilité sur la CCSMS.</p>
<p><b>AMELIORER LA CONNECTIVITE NUMERIQUE ET MOBILE DU TERRITOIRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Raisonner chaque projet d'urbanisation nouvelle au vu de son niveau de desserte haut débit actuel et à venir (dans une perspective de court, moyen, long terme)</li> <li>• Intégrer les besoins liés à la mise en place du Très Haut Débit dans les opérations futures d'aménagement</li> </ul>	<p>↪ Aucune action n'est en lien avec cette thématique.</p>
<p><b>MAINTENIR LA FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE ET PRESERVER LES ESPACES NATURELS DU SCOT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver les milieux naturels et la biodiversité associée</li> <li>• Veiller à garantir la préservation et la restauration de la Trame Verte et Bleue et la valoriser</li> </ul>	<p>↪ L'action 12 a pour objectif la préservation de la trame verte et bleue avec la mise en place d'actions concrètes intégrées aux documents d'urbanisme, cela aura un impact sur le maintien des fonctionnalités écologique sur le territoire.</p> <p>↪ L'objectif 2 de l'axe 6 qui est « Préserver les milieux naturels de la CCSMS » aura aussi comme finalité la préservation des fonctionnalités écologiques sur le territoire (plans de protection et de gestions des zones humides par exemple).</p>
<p><b>PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser une exploitation raisonnée des ressources du sous-sol</li> <li>• Préserver les ressources en eau potable</li> <li>• Poursuivre la démarche d'assainissement des eaux usées</li> </ul>	<p>↪ L'action 7 « Optimiser la gestion de l'eau », va permettre d'optimiser les réseaux de collecte et le traitement des eaux usées, et d'intégrer le volet assainissement et gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme.</p>
<p><b>LIMITER L'ETALEMENT URBAIN ET REDUIRE LA CONSOMMATION FONCIERE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimiser les potentialités (renouvellement urbain, requalification friches industrielles etc...) au sein de l'enveloppe urbaine</li> </ul>	<p>↪ Aucune action n'est en lien avec cette thématique.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter l'ouverture à l'urbanisation</li> <li>• Limiter l'emprise foncière des opérations de construction et d'aménagement</li> <li>• Renforcer les densités de logements dans les opérations de construction et d'aménagement</li> <li>• Renforcer la densité des opérations en densification et renouvellement urbain au regard du tissu urbain</li> </ul>	
<p><b>TENDRE VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Implanter les dispositifs de production énergétique de type photovoltaïque au sol sur des opportunités foncières difficilement valorisables</li> <li>• Ne pas entraver l'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable (notamment solaire liés au bâtiment)</li> <li>• Fixer les objectifs dans les OAP pour la mise en œuvre de solutions favorables aux économies d'énergie et au recours aux énergies renouvelables</li> <li>• Imposer le raccordement aux réseaux à base d'énergie renouvelable si le réseau existe et est public</li> <li>• Veiller à l'intégration des énergies renouvelables dans le paysage</li> <li>• Pour les nouveaux centres commerciaux, intégrer des dispositifs de production d'énergie renouvelable pour faire de l'autoconsommation</li> </ul>	<p>↪ L'axe 5 « Développer l'autonomie énergétique du territoire par les EnR » est entièrement dédié à la transition énergétique du territoire avec l'objectif de l'amener vers l'autonomie énergétique.</p>
<p><b>Créer un environnement favorable au dynamisme économique</b></p>	
<p><b>CONSOLIDER LE TISSU ÉCONOMIQUE, ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ</b></p> <p>Faciliter le développement des entreprises implantées sur le territoire et permettre l'accueil de nouvelles, dans un environnement de qualité. En consolidant ce tissu, cela permettra à l'arrondissement de Sarrebourg de rester positionné sur ses atouts et spécificités.</p>	<p>↪ L'axe 3 « Développer l'attractivité et la compétitivité économique durable du territoire » va permettre de soutenir les entreprises présentes et d'améliorer l'attractivité du territoire.</p>

<p><b>FAVORISER LA MIXITE FONCTIONNELLE ET LIMITER LA CONSOMMATION DE FONCIER ECONOMIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la mixité urbaine et l’implantation des entreprises au sein du tissu urbain existant</li> <li>• Valoriser les friches et le patrimoine bâti en mobilisant le foncier disponible</li> </ul>	<p>↪ Aucune action n’est en lien avec cette thématique.</p>
<p><b>MAINTENIR UNE AGRICULTURE DIVERSIFIEE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter les consommations de la surface agricole par l’urbanisation du territoire en favorisant la densification et le renouvellement urbain</li> <li>• Préserver le fonctionnement des exploitations agricoles (sièges d’exploitation, cohérence du parcellaire etc...)</li> <li>• Permettre le changement de destination ou l’extension des bâtiments agricoles existant à des fins de diversification (tourisme) ou de développement de circuits courts</li> <li>• Protéger les prairies et les vergers dès lors qu’ils jouent un rôle agricole, paysager ou en termes de biodiversité</li> </ul>	<p>↪ Le premier objectif de l’axe 6 qui est « Développer une agriculture et une alimentation durable » va dans le sens d’un maintien, voire d’un développement, de la diversité agricole. Cela va permettre aussi de diffuser les bonnes pratiques pour limiter l’impact de l’agriculture sur l’environnement, la biodiversité, la qualité des eaux, ...</p>
<p><b>MAINTENIR UNE FORET MULTIFONCTIONNELLE ET ACCROITRE LA VALEUR AJOUTEE DE LA FILIERE BOIS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter les consommations de la surface forestière par l’urbanisation du territoire en favorisant la densification et le renouvellement urbain</li> <li>• Protéger les massifs boisés, notamment les forêts publiques et les forêts privées de plus de 10 ha</li> <li>• Incrire une marge de recul de 30 m autour des massifs boisés, entre les zones constructibles et la forêt</li> <li>• Maintenir les accès aux massifs à des véhicules à fort tonnage en cas d’extensions urbaines</li> <li>• Maintenir le caractère multifonctionnel de la forêt, afin de permettre notamment les activités touristiques ou de loisirs comme la</li> </ul>	<p>↪ L’action 18 vise le développement du tourisme durable sur le territoire, elle permet donc la prise en compte des enjeux environnementaux au sein de la thématique tourisme et permettra de valoriser les espaces forestiers pour leurs rôles récréatifs.</p> <p>↪ L’action 30 vise également le développement d’activité touristique autour de la biodiversité, et permettra de mettre des actions en faveur de la préservation du bon état écologique des espaces forestiers.</p>

<p>randonnée, tout en veillant à ce que la cohabitation des fonctions ne dégrade pas les milieux.</p>	
<p><b>POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer prioritairement l'hébergement à proximité des secteurs touristiques stratégiques</li> <li>• Intégrer la dimension environnementale dans les projets de création ou réhabilitation d'hébergement touristique</li> <li>• Favoriser la modernisation du secteur hôtellerie-restauration</li> <li>• Favoriser la réhabilitation de l'immobilier, notamment de loisir, en zone de montagne</li> <li>• Valoriser le patrimoine bâti existant par la création d'hébergement ou de restauration</li> <li>• Renforcer les connexions entre les différents secteurs ou activités touristiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ L'action 18 vise le développement du tourisme durable sur le territoire, elle permet donc la prise en compte des enjeux environnementaux au sein de la thématique tourisme et permettra de renforcer les connexions entre les différents secteurs d'activité du tourisme.</li> <li>↪ L'action 30 vise également le développement d'activité touristique autour de la biodiversité.</li> </ul>
<p><b>PROPOSER UNE OFFRE FONCIERE ET IMMOBILIERE ECONOMIQUE DE QUALITE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimiser l'offre foncière économique existante (valorisation dents creuses, renouvellement urbain etc...)</li> <li>• Compléter l'offre foncière à vocation économique par l'extension ou la création des zones d'activités économiques (ZAE) stratégiques</li> <li>• Répondre aux besoins locaux pour l'artisanat par l'ouverture d'une offre complémentaire de 20ha diffuse sur le territoire</li> <li>• Interdire le mitage par des entreprises isolées en dehors de l'enveloppe urbaine actuelle ou future</li> <li>• Offrir un environnement de qualité au sein des ZAE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ L'axe 3 « Développer l'attractivité et la compétitivité économique durable du territoire » va participer à offrir un environnement de qualité aux entreprises du territoire, notamment grâce à un important travail engagé avec les acteurs économiques du territoire.</li> </ul>

➔ **Le PCAET est compatible avec les objectifs et orientations définis par le SCoT.**

## 3.2 Compatibilité avec les enjeux du SRADDET et de la SNBC

### ➔ **Prise en compte et compatibilité avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**

Conformément à la délibération 16 CP-3100 du 12 décembre 2016, modifiée par la délibération du 12 octobre 2018 (notamment pour y inscrire la concertation publique) sur les « modalités d'élaboration du Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires – SRADDET », cette stratégie est le fruit d'un important travail de co-construction.

Ouverte le 9 février 2017 à Metz avec un séminaire de lancement, la concertation pour l'élaboration du SRADDET Grand Est a mobilisé EPCI, SCoT, Pays, PNR, Départements, territoires transfrontaliers, Régions voisines, espaces de coopérations, services de l'Etat, agences de l'eau, ADEME, agences d'urbanisme, acteurs des transports, énergéticiens, associations environnementales, monde agricole et forestier, acteurs des déchets, CESER, citoyens, etc.

L'analyse de la compatibilité avec le SRADDET s'est faite sur la base du rapport d'objectifs de décembre 2018. Ce dernier présente la stratégie régionale du Grand Est à l'horizon 2050, s'appuyant sur 30 objectifs.

Le tableau ci-dessous reprend, par objectif du SRADDET, les actions du PCAET du territoire de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud qui leur correspondent.

Orientations et Objectifs du SRADET	Actions du PCAET de la CCSMS répondant aux orientations du SRADET
<b>1) Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires</b>	
<b>Choisir un modèle énergétique durable</b>	
<p>Atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique en réduisant ses consommations d'énergie, et en développant les énergies renouvelables et de récupération : telle est la volonté du Grand Est pour devenir la première région française en matière de transition énergétique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050</li> <li>• Accélérer et amplifier les rénovations énergétiques du bâti</li> <li>• Rechercher l'efficacité énergétique des entreprises et l'économie verte</li> <li>• Développer les énergies renouvelables pour diversifier le mix énergétique</li> <li>• Optimiser et adapter les réseaux de transport d'énergie</li> </ul>	<p>↗ L'ensemble du plan d'actions établi pour le PCAET répond en partie à cette orientation. En effet, c'est tout le plan d'actions qui peut rentrer dans cette axe stratégique avec par exemple l'axe 1 « Renforcer l'exemplarité de la collectivité au regard des enjeux climatiques et énergétiques » qui permettra d'amorcer l'adaptation au changement climatique pour la collectivité et son territoire, l'axe 2 « Améliorer et adapter l'offre et la performance de l'habitat sur le territoire » qui visera la réduction des consommations énergétique sur l'habitat et l'axe 5 « Développer l'autonomie énergétique du territoire par les EnR » vise le développement des EnR.</p>
<b>Valoriser nos richesses naturelles et les intégrer dans notre développement</b>	
<p>Le Grand Est souhaite mettre à profit les ressources et les savoir-faire spécifiques de son territoire. Ses richesses doivent être valorisées et développées durablement, dans le respect des enjeux écologiques et de la recherche permanente de la qualité de son cadre de vie et de son environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger et valoriser la nature, la fonctionnalité des milieux et les paysages</li> <li>• Préserver et reconquérir la Trame verte et bleue</li> <li>• Développer une agriculture durable de qualité à l'export comme en proximité</li> <li>• Valoriser la ressource en bois avec une gestion multifonctionnelle des forêts</li> <li>• Améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau</li> </ul>	<p>↗ L'action 7 a pour objectif de parfaire la gestion de l'eau sur la CCSMS.</p> <p>↗ L'action 12 répond aux enjeux concernant la Trame verte et bleue.</p> <p>↗ L'axe 6 « Concilier développement agricole, préservation des richesses naturelles et une alimentation locale de qualité » répond aux enjeux en lien avec la valorisation et protection de la nature, ressource en eau et de l'agriculture.</p> <p>↗ Pas d'action dédiée sur la gestion de la ressource biomasse.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Economiser le foncier naturel, agricole et forestier</li> </ul>	
<b>Vivre nos territoires autrement</b>	
<p>En matière d'aménagement, d'urbanisme, de mobilités, de développement économique et de gestion des déchets, le territoire évolue et fait appel à la responsabilité de tous. Dans cette dynamique de transition, des pratiques innovantes et des modes de vie qui tiennent compte des grands enjeux environnementaux sont à adopter.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Généraliser l'urbanisme durable pour des territoires attractifs et résilients</li> <li>• Développer l'intermodalité et les mobilités nouvelles au quotidien</li> <li>• Reconquérir les friches et accompagner les territoires en mutation</li> <li>• Améliorer la qualité de l'air, enjeu de santé publique</li> <li>• Déployer l'économie circulaire et responsable dans notre développement</li> <li>• Réduire, valoriser et traiter nos déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ L'action 5 a pour objectif de veiller à la qualité de l'air.</li> <li>↔ Les actions 8, 9 et 10 sont en lien direct avec la thématique déchet pour optimiser la gestion sur le territoire ou pour améliorer la politique de valorisation.</li> <li>↔ L'axe 4 « Développer et ancrer des pratiques de mobilité plus vertueuses sur le territoire » est consacré à la mise en avant des mobilités alternatives.</li> <li>↔ Les actions 17 (EIT) et 27 ont pour objectif d'uniformiser les besoins et de permettre le développement des circuits courts.</li> </ul>
<b>2) Dépasser les frontières et renforcer la cohésion pour espace européen</b>	
<b>Connecter les territoires au-delà des frontières</b>	
<p>Valorisant sa position au cœur de l'espace européen, le Grand Est renforce son attractivité en consolidant ses réseaux de transports et numériques. La région est donc connectée physiquement et numériquement à ses voisins européens et français mais aussi au reste du monde. Afin que tous les habitants et les acteurs du territoire bénéficient de facilités de déplacement sur l'ensemble du territoire régional et au-delà, l'offre de mobilité s'appuie sur des choix diversifiés et complémentaires. La mobilité répond aussi aux enjeux liés aux flux de marchandises avec des transports plus efficaces, propres et durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer la révolution numérique pour tous</li> <li>• Gommer les frontières et ouvrir le Grand Est à 360°</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ L'action 18 « Favoriser un tourisme durable » s'inscrit dans l'esprit du renforcement de l'intermodalité.</li> <li>↔ L'axe 4 « Développer et ancrer des pratiques de mobilité plus vertueuses sur le territoire » s'attaque au problème de diversification de l'offre de mobilité et au changement des pratiques concernant le transport de marchandises (action 22) pour des solutions moins carbonées.</li> <li>↔ Pas d'action concernant la « révolution numérique ».</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser les flux et devenir une référence en matière de logistique multimodale</li> </ul>	
<b>Solidariser et mobiliser les territoires</b>	
<p>Le développement des solidarités et des réciprocitys entre les territoires constitue pour le Grand Est un levier puissant de cohésion régionale. Cela repose sur la structuration de l'armature urbaine, l'amélioration des conditions de mobilité et d'échanges et une place importante laissée aux expérimentations pour désenclaver les territoires et poursuivre les dynamiques partenariales avec les territoires voisins.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider l'armature urbaine, moteur des territoires</li> <li>• Moderniser les infrastructures de transport et désenclaver les territoires</li> <li>• Optimiser les coopérations et encourager toutes formes d'expérimentation</li> <li>• Organiser les gouvernances et associer les acteurs du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ La solidarisation et la mobilisation sont le résultat de la coopération entre les acteurs, et de la bonne diffusion de la connaissance par la sensibilisation des citoyens. Les actions 33, 34 et 35 sont dédiées à la sensibilisation de tous types d'acteurs sur la connaissance générale en lien avec les thématiques Climat-Air-Energie. Elles permettent de faciliter la coopération future inter-acteurs.</li> <li>↔ C'est notamment avec des actions comme l'accompagnement de la transition des entreprises (action 15), la construction de projets et d'une stratégie de développement énergétique avec les citoyens et les distributeurs d'énergie (actions 23 et 34) ou l'accompagnement des agriculteurs dans la transition de leurs pratiques (action 28) que la coopération est optimisée autour d'association d'acteurs.</li> <li>↔ Au niveau des infrastructures de transport, la CCSMS a émis le souhait de développer des modes de transport alternatifs et en fait la promotion dans l'action 22.</li> <li>↔ Pas d'action concernant l'armature urbaine et la coopération extraterritoriale.</li> </ul>
<b>Construire une région attractive dans sa diversité</b>	
<p>Le développement des pôles urbains en lien avec leurs territoires d'influence et le renforcement des interconnexions avec les régions voisines et les pays frontaliers permettent à la région d'être mieux structurée, au service de ses habitants et de ses entreprises. Ainsi, les pôles et territoires doivent proposer partout des logements, services et équipements adaptés aux divers besoins de la population, au profit de l'attractivité du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter l'habitat aux nouveaux modes de vie</li> <li>• Rechercher l'égalité d'accès à l'offre de services, de santé et sportive</li> <li>• Développer une économie locale ancrée dans les territoires</li> <li>• Améliorer l'offre touristique en s'appuyant sur nos spécificités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Concernant l'adaptation de l'habitat, l'axe 2 « Améliorer et adapter l'offre et la performance de l'habitat sur le territoire » y est consacré.</li> <li>↔ L'action 27 permet l'exploitation locale et durable des ressources avec la commercialisation et le développement d'un circuit court alimentaire.</li> <li>↔ Les actions 18 et 38 font la promotion d'un tourisme durable, basé sur la multimodalité de l'offre de transports avec un système de valorisation de l'utilisation de transport doux, et avec un tourisme axé sur la sensibilisation à l'importance de la biodiversité.</li> <li>↔ Pas d'action concernant « l'accès égalitaire aux services, à la santé, au sport et à la culture ».</li> </ul>

**→ En conclusion, le PCAET de la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud est compatible et prend en compte les objectifs du SRADDET de la région Grand Est.**

## ➔ **Prise en compte et compatibilité avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et des objectifs du SRADET de la Région grand-Est**

### ➤ *La SNBC*

La SNBC donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, pour l'ensemble des secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone. Elle fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France sur différentes échelles de temps :

- À court / moyen terme : les budgets-carbone (réduction des émissions de -34% à l'horizon du 3ème budget-carbone par rapport à 2015) ;
- À long terme à l'horizon 2050 : atteinte de la neutralité carbone (réduction des émissions de -100% par rapport à la période préindustrielle).

Secteur	Objectif réduction GES à 2030	Objectif réduction GES à 2050
Transports	-30%	-100%
Résidentiel	-49%	-100%
Tertiaire	-49%	-100%
Agriculture	-18%	-46%
Industrie	-35%	-81%
Déchets	-37%	-66%
Production d'énergie	-33%	-100%
<b>Total</b>	<b>-40%</b>	<b>-75%</b>

*Source : Ministère de la transition écologique et solidaire*

La SNBC définit la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre à adopter pour atteindre l'objectif de neutralité carbone (réduction des émissions de - 100% par rapport à 1990) à l'horizon 2050. Cette trajectoire est représentée jusqu'en 2033 pour les 3 prochains budgets-carbone qui couvrent les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033.

### ➤ *Le SRADET de la Région Grand-Est*

Dans son axe 1 « Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoire », le SRADET fixe l'ambition de devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050.

Les objectifs du SRADET peuvent se résumer ainsi :

Secteur	Objectif à 2030	Objectif à 2050
<b>Réduction de la consommation énergétique (par rapport à 2012)</b>	-29%	-55%

<b>Réduction des émissions de GES (par rapport à 1990)</b>	-54%	-77%
<b>Couverture de la consommation par les énergies renouvelables</b>	41%	100%

Le SRADDET définit, sur la base des lignes directrices fixées au niveau national, la trajectoire à suivre pour la Région à l’horizon 2050.

➤ *Prise en compte de la SNBC et du SRADDET lors de l’élaboration du Plan Climat Air Energie de la Communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud*

La Communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud a mis en place un scénario concernant ses consommations énergétiques, ses émissions de GES et sa production d’énergies renouvelables et de récupération en s’appuyant sur les objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Les ambitions de la loi sont notamment :

- -40% d’émissions de GES en 2030 par rapport à 1990 ;
- -30% de consommation d’énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d’énergie en 2030 et à 40% de la production d’électricité ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012 ;

La collectivité s’est également appuyée sur les ambitions de la SNBC2 pour établir son scénario de transition.

Les consommations de la collectivité sont de 1 925 GWh en 2018, ses émissions de GES de 865 kt<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub> et sa production d’EnR&R est de 278 GWh. Les objectifs fixés par la stratégie du PCAET, sur la base des données fournies par ATMO Grand Est, sont de diminuer de 37% les consommations énergétiques par rapport à 2012 (soit -789 GWh) et les émissions de CO<sub>2</sub> de 60% par rapport à 1990 (soit -519 kt<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>), et dans le même temps d’augmenter la production des EnR&R de 394 GWh pour atteindre un total de 672 GWh produits en 2050. Tous ces objectifs sont fixés à l’horizon 2050 en accord avec les échéances de la SNBC et de la LTECV.

Le scénario construit et validé par les élus détermine les diminutions par secteur selon la décomposition suivante :

<b>Secteur</b>	<b>Baisse des consommations énergétiques (par rapport à 2012)</b>		<b>Baisse des émissions de GES (par rapport à 1990)</b>	
	<b>En GWh</b>	<b>En %</b>	<b>En kTeq CO<sub>2</sub></b>	<b>En %</b>
<i>Agriculture</i>	-19	-33%	-56	-44%
<i>Transport</i>	-214,5	-44%	45	-45%
<i>Résidentiel</i>	-222,2	-38%	-48	-77%
<i>Tertiaire</i>	-118,2	-51%	-25	-64%

<i>Industrie</i>	-221	-28%	-442	-64%
------------------	------	------	------	------

La diminution des émissions de GES ambitionnée par la CCSMS est de -60% en 2050 par rapport à 1990. Les objectifs affichés par la SNBC sont de -75% en 2050 par rapport à 1990 et de -77% pour le SRADDET. Cette différence entre les ambitions de la collectivité et de la SNBC peut s'expliquer d'une part par la volonté de la CCSMS de mettre en place un scénario réaliste, mais qui pourra évoluer au cours du temps si cela est possible, mais également car la CCSMS dispose d'une industrie forte, représentée notamment par une cimenterie qui est la principale responsable des émissions de GES du secteur. Le scénario du territoire est donc conditionné par ce secteur.

Néanmoins, malgré la différence d'ambition, il est possible de dire que **la stratégie de la CCSMS est cohérente avec celle de la SNBC et celle du SRADDET**, car la tendance affichée est une très nette diminution des émissions de GES à l'horizon 2050. De plus, la collectivité s'est fixée en matière de production d'EnR et de séquestration carbone des objectifs tout aussi ambitieux, ils participeront également à la réduction de la quantité de GES présent dans l'atmosphère.

### 3.3 Compatibilité avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Pas de PPA en vigueur sur le territoire de la CCSMS.

## 4. Justification des choix retenus pour l'élaboration de la stratégie Climat Air Energie

### ➔ Scénario retenu

L'analyse des potentiels de réduction par secteurs, des partenaires à mobiliser, de la maturité des acteurs et des projets sur le territoire, a servi de base aux réflexions sur la stratégie de réduction des émissions de GES élaborée par le territoire.

La collectivité a donc retenu le **Scénario 2050** suivant :

Catégorie d'impact environnemental	Objectif CCSMS 2025	Objectif CCSMS 2050
Émissions de GES	-38% vs 1990	-60 % vs 1990
Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-21% vs 2012	-37% vs 2012
Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	Couverture de 31,5% de la consommation en 2030	50% de la consommation en 2050

Ce scénario correspond à une diminution des consommations d'énergie de 789 GWh en 2050 par rapport à 2012, à une diminution des émissions de GES de 519 ktCO<sub>2</sub>eq en 2050 par rapport à 1990 (et une augmentation de la séquestration carbone de 30%), et à une augmentation de la production d'EnR de 394 GWh en 2050 par rapport à 2012.

Ce scénario est évolutif, et sera actualisé au fil de la démarche, en fonction de la mise en œuvre des projets et des actions, et de l'apparition de nouvelles opportunités à intégrer.

## ➔ Détails scénario consommations énergétiques

Evolution de la consommation énergétique finale sur le territoire par secteur					
Les secteurs	2012	2018	2025	2035	2050
Agriculture	38,9	38	-12%	-13%	-33%
Transport	487,6	447	-18%	-29%	-44%
Résidentiel	584,7	510	-20%	-26%	-38%
Tertiaire	231,7	174	-32%	-40%	-51%
Industrie	788,9	756	-11%	-18%	-28%
<b>Total</b>	<b>2131,8</b>	<b>1925</b>	<b>-17%</b>	<b>-25%</b>	<b>-37%</b>

L'objectif de réduction des consommations énergétique est de 37%, entre 2012 et 2050, il prend en compte la réalité territoriale. C'est-à-dire une forte consommation énergétique liée à son secteur industriel, constitué de quelques gros consommateurs. Ainsi, cet objectif bien qu'inférieur à certains objectifs nationaux a été retenu pour sa crédibilité et sa possibilité d'atteindre. La notion de crédibilité dans l'annonce des objectifs étant centrale pour la CCSMS afin de réaliser au mieux son PCAET.

Consciente que c'est une forte source de vulnérabilité économique, la CCSMS affiche un objectif ambitieux en termes de réduction des consommations énergétiques liée au secteur des transports et du secteur tertiaire.

## ➔ Détail scénario émissions de GES

Les réductions à atteindre par secteurs sont les suivantes :

Evolution de la consommation énergétique finale sur le territoire par secteur					
Les secteurs	2012	2018	2025	2030	2050
Agriculture	127	118	-17%	-27%	-44%
Transport	101	112	-6%	-23%	-45%
Résidentiel	62	55	-29%	-52%	-77%
Tertiaire	39	28	-44%	-56%	-64%
Industrie	690	552	-28%	-41%	-64%
<b>Total</b>	<b>1019</b>	<b>865</b>	<b>-26%</b>	<b>-38%</b>	<b>-60%</b>
Séquestration	/	-172	+5% d'absorption	+10% d'absorption	+30% d'absorption

Les estimations de réduction des émissions de GES tiennent compte de la réduction des consommations d'énergie décrites par le scénario mais également des actions de sobriété mises en place par la collectivité et de l'amélioration des technologies (process industriels, performance des moteurs pour les transports, ...).

Là encore les objectifs sont en deçà des objectifs nationaux et régionaux, mais la collectivité a préféré élaborer un scénario réaliste qui est en adéquation avec les réalités territoriales. La présence d'une cimenterie sur le territoire limite l'atteinte des objectifs imposés.

## ➔ Détails scénario production d'EnR

La CCSMS vise 50% d'indépendance énergétique en 2050 énergétique avec une production de l'ordre de 672 GWh par an à partir de 2050. Cet objectif prend en compte le potentiel de développement des énergies renouvelables du territoire et l'importante consommation énergétique du secteur industriel, qui rend difficile de viser une indépendance énergétique à 100%.

En 2012, la production s'élevait à 278 GWh, ce qui revient à multiplier la production d'EnR par 2,42 à l'horizon 2050.

## ➔ Détails scénario réduction des émissions de polluants atmosphériques

	2005 (émissions en tonnes)	2020 (pourcentage de diminution)	2030 (pourcentage de diminution)
SO2	245,2	-65%	-77%
NOx	2840,3	-59%	-69%
NH3	898,4	0%	-5%
COVNM	1330,5	-35%	-45%
PM10	511,5	-36%	-45%
PM2,5	376,9	-45%	-60%

Le scénario de diminution des émissions de polluants atmosphériques est en accord avec les objectifs du PREPA (plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques), hormis pour le NH3 et les COVNM où le scénario de la CCSMS est quelque peu en dessous des objectifs. Néanmoins, le scénario de la collectivité est plus ambitieux en ce qui concerne les PM2.5 et vise également une réduction importante des émissions de PM10.

## ➔ Détails scénario d'adaptation au changement climatique

Le PCAET de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud s'oriente vers **une transition écologique globale allant au-delà de la transition énergétique**. L'ambition du territoire est ainsi **d'adapter le territoire** pour assurer le maintien des ressources naturelles et d'une biodiversité riche tout en augmentant la résilience des activités humaines, l'agriculture notamment. Les objectifs stratégiques fixés par la collectivité sont :

- De **diminuer l'exposition au changement climatique de l'agriculture et augmenter sa capacité d'adaptation** et favoriser le développement d'une alimentation locale ;
- **D'organiser la gestion de la ressource en eau** pour faire face au changement climatique ;
- D'assurer **la pérennité de la richesse de la richesse écologique** du territoire.

Ainsi, la collectivité se fixe comme ambition d'accompagner le développement d'une agriculture vertueuse, durable et innovante afin de faire face au changement climatique. Elle souhaite également favoriser une alimentation locale en diversifiant l'agriculture et en développant les circuits courts sur son territoire.

Également, elle souhaite engager une politique visant à soutenir la biodiversité. Elle ambitionne donc de conjuguer des actions pour préserver, restaurer et adapter les milieux naturels, pour lutter contre les espèces envahissantes et pour développer les activités touristiques et culturelles autour de la biodiversité.

Enfin, la CCSMS souhaite organiser la gestion de la ressource en eau afin d'assurer un partage juste entre les différents acteurs. Elle va ainsi mettre en place des actions visant à assurer la pérennité et le bon état des zones humides, étangs et plans d'eau, à accompagner le secteur agricole vers des pratiques plus durables limitant la consommation de l'eau, à optimiser la gestion de l'eau au niveau des réseaux et à accompagner les habitants pour une consommation raisonnée via la sensibilisation aux écogestes par exemple.

## ➔ Analyse du scénario retenu

La Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud se fixe des objectifs ambitieux pour son scénario de transition énergétique. Elle a élaboré un scénario qui se veut **réaliste et à sa portée**. Les objectifs fixés pourront ainsi être révisés au cours du PCAET et lors de l'élaboration des démarches qui suivront.

Les objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES sont **conditionnés par un secteur industriel important, fortement consommateur d'énergie et émetteur de GES (non-énergétique notamment)**. La possibilité d'actions sur ce secteur étant limitée, la collectivité souhaite rester cohérente. En revanche, si le secteur industriel est retiré du calcul la diminution des consommations est évaluée à -42%, ce qui se rapproche des objectifs nationaux et régionaux (respectivement -50% et -55% des consommations en 2050).

Également, pour le secteur **résidentiel et tertiaire** les objectifs de rénovation BBC sont en deçà des objectifs du SRADDET. Là aussi la collectivité souhaite être progressive. En fonction du rythme de rénovation mis en place **la stratégie sera révisée pour être accélérée**. Les objectifs fixés par la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud imposent la rénovation de 197 logements BBC par an, soit 3 logements rénovés par an et par commune, et 236 rénovations légères par an, soit 3 logements rénovés par an et par commune en moyenne<sup>1</sup>.

Enfin, le secteur des transports dispose d'objectifs ambitieux mais néanmoins insuffisants par rapport aux objectifs nationaux et régionaux. Là encore la CCSMS souhaite être réaliste, le territoire est rural et **la dépendance à la voiture individuelle est forte**. Également, elle se situe à un carrefour entre Metz, Nancy et Strasbourg où le passage est important. Si les leviers d'actions fonctionnent la collectivité révisera aussi les objectifs de ce secteur.

---

<sup>1</sup> Au bout de deux ans, si les résultats sont à la hauteur des objectifs, alors la collectivité s'engage à réviser son scénario à la hausse

Concernant la séquestration carbone du territoire les objectifs sont également inférieurs aux objectifs nationaux. Cela s'explique par le fait que le territoire est déjà fortement boisé, le potentiel de séquestration supplémentaire passe donc majoritairement par **une augmentation de la production de produits biosourcés, un changement de pratiques agricoles**, vers des pratiques plus « stockante » et par la réalisation du programme « Man and the Biosphère » de l'UNESCO<sup>2</sup>.

Enfin, en ce qui concerne le développement des ENR, la collectivité ambitionne une augmentation de production à hauteur de 50% de sa consommation d'énergie en 2050, soit 672 GWh. Là encore, cela est insuffisant par rapport aux exigences régionales (multiplié par 3,2 la production) et nationales (atteindre le 100% EnR en 2050). Néanmoins, cette estimation est réaliste par rapport aux potentiels identifiés au sein du diagnostic, et l'action « **Réaliser une étude du potentiel EnR du territoire** » permettra d'ajuster les ambitions de la collectivité par la suite (potentiellement à la hausse).

---

<sup>2</sup> Le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) est un programme scientifique intergouvernemental visant à établir une base scientifique afin d'améliorer les relations entre les individus et leur environnement. Il associe sciences exactes, naturelles et sociales pour améliorer les moyens de subsistance des populations et sauvegarder des écosystèmes naturels et gérés, promouvant ainsi des approches novatrices du développement économique qui sont socialement et culturellement adaptées et viables du point de vue environnemental.

## 5. Historique de la construction du PCAET

L'élaboration d'un PCAET est une démarche qui fait intervenir un grand nombre d'acteurs participant au diagnostic du territoire, à l'élaboration d'une stratégie, d'un plan d'actions, ou à l'évaluation et à la consultation. Il est donc intéressant de retracer les événements qui ont fait intervenir des changements majeurs dans le Plan climat air-énergie territorial.

En ce qui concerne la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud, les démarches d'évaluation environnementale stratégique et du plan climat-air-énergie territorial ont été menées en parallèle tout au long de la démarche par la même équipe. Cette façon de procéder a permis **d'intégrer des modifications au fil de l'eau** (pendant un atelier de concertation autour du plan d'actions par exemple), mais également en amont des séances de concertation et d'échange (mise en avant des points de vigilance concernant les aménagements induits par le développement des ENR en introduction de la séance par exemple). En procédant ainsi, la démarche d'EES n'a pas induit de nombreux changements majeurs dans la construction du PCAET, mais bien des petits changements tout au long de la construction de la stratégie et du plan d'actions.

Le PCAET intègre ainsi un volet environnemental global, ce qui a permis de définir une stratégie et une politique transversale qui ne se cantonne pas à une diminution de la consommation énergétique et à une augmentation de la production des énergies renouvelables. Cette politique intègre donc la qualité de l'air, la séquestration carbone et l'adaptation au changement climatique dans la stratégie et le plan d'actions.

# 6. Evaluation des incidences environnementales du PCAET

## 6.1 Méthodologie

L'analyse des incidences du programme d'actions sur l'environnement croise les 5 thématiques identifiées à partir de la synthèse des enjeux de l'Etat Initial de l'Environnement avec les actions programmées dans la démarche du PCAET.

Elle distingue les incidences positives, négatives ou neutres attendues par thématiques et par action. L'évaluation des potentiels impacts des actions du PCAET sont estimées en prenant en compte les incidences directes et indirectes (issues d'une réaction en chaîne à la suite de la mise en place d'une action).

Cette évaluation respecte le code couleur suivant :

Incidences positives
Incidences neutres
Incidences potentiellement négatives : « point de vigilance »
Incidences négatives

Tableau 1 : Code couleurs de l'analyse croisée

Une incidence positive signifie que l'action n'a que des retombées bénéfiques sur la thématique, une incidence neutre signifie qu'il n'y a à priori aucun effet notable de l'action sur la thématique, en lien avec le PCAET. Un « point de vigilance » (PV) signifie qu'un impact potentiellement négatif est possible. Il est alors nécessaire de s'assurer que le projet le prendra en compte pour l'éviter. A l'inverse d'un point de vigilance, une incidence négative (IN) ne peut être évitée. Il apparaît donc nécessaire d'appliquer des mesures compensatoires pour réduire ou annuler totalement ses effets.

Nous indiquerons dans le tableau de l'analyse le détail des incidences positives (opportunités) et négatives qui ont participé à l'évaluation des actions. Elles seront ciblées pour être en lien avec les enjeux du PCAET. Cette partie permettra de détailler et de faciliter la compréhension des choix opérés ainsi que de rendre compte des incidences cumulées pour chaque action.

Pour les actions dont l'analyse a révélé soit une incidence négative, soit, le plus souvent, un « point de vigilance », les recommandations nécessaires à l'évitement ou la compensation des actions ont été spécifiées dans la fiche action correspondante, et signalées dans un encadré supplémentaire.

## 6.2 Analyse environnementale par action

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
1	Coordonner les actions Développement Durable de la collectivité en lien avec la labélisation Cit'ergie	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Cette action vise l'animation et la mise en œuvre du plan climat et de la démarche Cit'ergie, ainsi cette action aura des incidences positives indirectes sur l'ensemble des thématiques puisqu'elle vise la bonne mise en œuvre des 2 démarches.	Néant en première approche

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
2	Améliorer la politique achat de la collectivité	Neutre	Neutre	Positive	Neutre	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Critères environnementaux intégrés dans les commandes/achats de la CCSMS</li> <li>- Filière locale privilégiée</li> <li>- Branche économique sensibilisée</li> <li>- Diminution de l'impact environnemental des produits en entrée avec une réduction des émissions de GES et des polluants atmosphériques (amélioration de la santé publique)</li> <li>- Diminution de l'impact environnemental des produits en sortie avec une diminution de la pollution des déchets</li> <li>- Amélioration globale de la qualité de vie de la collectivité</li> </ul> <p>→ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive.</p>	Néant en première approche.

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
3	Encourager les agents de la collectivité à utiliser des mobilités actives ou des modes doux lors des déplacements professionnels	Neutre	Positive	Positive	Neutre	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de l'utilisation de la voiture individuelle, transport moins carboné entraînant une diminution des émissions de GES et de polluants atmosphériques (amélioration de la qualité de vie et de la santé)</li> <li>- Baisse de coût à long terme pour les agents de la CCSMS</li> <li>- Soutien à la biodiversité par l'amélioration de la qualité de l'air <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré un léger point de vigilance.</li> </ul> </li> </ul>	Néant en première approche.

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
4	Renforcer la connaissance et la sensibilité de la collectivité sur les thématiques Climat Air Energie (CAE)	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	<p>Action de sensibilisation : les impacts seront indirects</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des consommations d'énergie et des émissions de GES et de polluants atmosphériques</li> <li>- Amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie</li> <li>- Diminution des consommations d'eau</li> <li>- Economie des ressources et limitation du gaspillage</li> <li>- Protection de la biodiversité et des espaces naturels et préservation de leurs fonctions écologiques</li> <li>- Prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement et dans les plans d'urbanisation</li> </ul> <p>→ Les incidences (indirectes) cumulées de cette action sont positives.</p>	Néant en première approche.
5	Réaliser des campagnes de mesures de la qualité de l'air sur le territoire	Neutre	Positive	Positive	Neutre	Neutre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la qualité de l'air (répercussion sur la santé et la biodiversité)</li> <li>- Réduction des émissions de GES et polluants atmosphériques</li> </ul> <p>→ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive.</p>	Néant en première approche.

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
6	Optimiser l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités	Neutre	Point de vigilance	Positive	Neutre	Point de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des consommations énergétiques</li> <li>- Amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie (diminution des nuisances lumineuses nocturnes)</li> </ul> <p>→ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré deux points de vigilance.</p>	PV : L'éclairage public peut être source de pollution lumineuse pour certaines espèces nocturnes
							<p><b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier l'installation d'un éclairage public limitant les nuisances sur la biodiversité nocturne, dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques de l'éclairage public</li> </ul>	

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
7	Optimiser la gestion de l'eau	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des zones humides dans les documents cadres (protection des espaces naturels et de la biodiversité)</li> <li>- Développement de la gestion des eaux pluviales qui limite les inondations (protection du patrimoine urbain)</li> <li>- Maintien du bon état de la ressource en eau (potable et naturelle)</li> <li>- Diminution du gaspillage d'eau</li> <li>- L'optimisation des réseaux de collecte et de distribution des eaux usées vise à protéger les citoyens des impacts sanitaires dus à la surcharge d'eau dans les réseaux</li> <li style="padding-left: 20px;">→ Les incidences cumulées de cette action sont positives.</li> </ul>	Néant en première approche.
8	Réduire les impacts du plan de collecte des déchets	Neutre	Positive	Positive	Neutre	Point de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des émissions de GES et de polluants atmosphériques due au secteur des transports (collecte)</li> <li>- Amélioration de la qualité de l'air</li> <li>- Amélioration de la qualité de vie et maintien de la biodiversité grâce aux diminutions d'émissions et au tri</li> <li style="padding-left: 20px;">→ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré un point de vigilance.</li> </ul>	PV : Le recyclage de ces déchets s'effectue en dehors du territoire et nécessite des trajets importants (augmentant la quantité d'émissions de GES)

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
							<b>Recommandations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les déplacements en dehors du territoire pour les déchets recyclables, lors de des calculs d'optimisation du plan et des véhicules de collecte</li> </ul>	
9	Etendre les consignes de collecte des plastiques	Neutre	Positive	Positive	Neutre	Positive	Action de sensibilisation : les impacts seront indirects - Diminution des tonnages collectés et gain d'efficacité du tri - Diminution de la pollution par les plastiques, qui a des impacts majeurs sur la biodiversité et les espaces naturels - Optimisation du service de collecte ➔ Les incidences cumulées de cette action sont positives.	Néant en première approche.

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
10	Améliorer la gestion des biodéchets et des déchets verts	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evitement des émissions de GES du au traitement des déchets organiques qui émettent des gaz lors de leur processus de décomposition</li> <li>- Amélioration de la qualité de vie et maintien de la biodiversité grâce aux diminutions d'émissions</li> <li>- Les déchets organiques peuvent être transformés en ressource (compost)</li> <li>- Soutien aux agriculteurs</li> <li>➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré un point de vigilance.</li> </ul>	Néant en première approche.

11	Mise en œuvre du plan d'actions Man And Biosphere	Positive	Positive	Positive	Neutre	<p>Positive</p> <p>Le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) est un programme scientifique intergouvernemental visant à établir une base scientifique afin d'améliorer les relations entre les individus et leur environnement. Il associe sciences exactes, naturelles et sociales pour améliorer les moyens de subsistance des populations et sauvegarder des écosystèmes naturels et gérés, promouvant ainsi des approches novatrices du développement économique qui sont socialement et culturellement adaptées et viables du point de vue environnemental.</p> <p>Ainsi, cette action aura des incidences positives sur la biodiversité et les ressources naturelles puisqu'elle vise leur préservation. Elle aura également une incidence positive sur la qualité de vie, et pour les activités humaines puisqu'elle ambitionne un développement économique en adéquation avec la préservation et le respect de l'environnement.</p>	Néant en première approche
----	---------------------------------------------------	----------	----------	----------	--------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
12	Préserver et reconquérir les Trames Vertes et Bleues du territoire	Positive	Positive	Positive	Neutre	Neutre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection des espaces naturels et de la biodiversité en place sur les sites</li> <li>- Préservation de zones humides et de la qualité des eaux sauvages (hydromorphologique et physico-chimique)</li> <li>- La préservation d'espaces naturels est un gage de qualité de vie</li> <li>- Ouverture à des opportunités touristiques et économiques</li> </ul> <p>→ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré deux points de vigilance.</p>	Néant en première approche

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
13	Contribuer à la définition de préconisations de rénovation adaptée à chaque typologie d'habitat et favoriser leur mise en œuvre par les entreprises	Neutre	Neutre	Positive	Positive	Positive	<p>Action de sensibilisation : les impacts seront indirects</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des consommations énergétiques donc diminution induite des émissions de GES</li> <li>- Apparition d'une nouvelle dynamique économique donc création d'emploi</li> <li>- Diminution de la précarité énergétique</li> </ul> <p>➔ Les incidences cumulées de cette action sont positives.</p>	Néant en première approche.
14	Accélérer la rénovation énergétique sur le territoire	Neutre	Neutre	Positive	Positive	Point de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des consommations énergétiques donc diminution induite des émissions de GES</li> <li>- Apparition d'une nouvelle dynamique économique</li> <li>- Diminution de la précarité énergétique</li> <li>- Création d'emploi</li> </ul> <p>➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré un point de vigilance.</p>	<p>PV : S'assurer que la rénovation n'a pas d'impact sur la qualité paysagère</p> <p>PV : Faire attention à l'origine des matériaux utilisés, s'orienter de préférence vers des matériaux à faible impact et à forte efficacité énergétique</p> <p>PV : S'assurer de la bonne gestion des déchets BTP issus de ce programme</p>

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
							<b>Recommandations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orienter les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des projets de rénovations ou de constructions.</li> <li>- Dans la conception des projets rénovation, analyser l'impact paysager (lors des dépôts de permis, le plus en amont possible), et ré orienter les porteurs de projet en cas de dérive.</li> </ul>	
15	Accompagner les entreprises dans la mise en place de solutions performantes et innovantes	Neutre	Neutre	Positive	Neutre	Neutre	- Diminution des consommations énergétiques - Réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques (amélioration de la qualité de l'air et de la santé) - Evolution vers des pratiques entrepreneuriales plus respectueuses de l'environnement → Les incidences cumulées de cette action sont positives.	Néant en première approche.

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
16	Expérimenter l'utilisation de la ressource locale (laine) issue de l'élevage ovin	Neutre	Point de vigilance	Positive	Positive	Point de vigilance	<p>- Diminution des consommations énergétiques donc diminution induite des émissions de GES</p> <p>- Apparition d'une nouvelle filière locale, participation au développement de l'économie circulaire et création d'emploi</p> <p>- Diminution de la précarité énergétique</p> <p>→ Les incidences cumulées de cette action sont positives malgré plusieurs points de vigilance.</p> <p>PV : Développer une filière liée à l'élevage implique un traitement digne et respectueux de la ressource animale</p>	<p>PV : S'assurer que la rénovation n'a pas d'impact sur la qualité paysagère</p> <p>PV : S'assurer de la bonne gestion des déchets BTP issus de ce programme</p>
							<p><b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la conception des projets rénovation, analyser l'impact paysager (lors des dépôts de permis, le plus en amont possible), et ré orienter les porteurs de projet en cas de dérive.</li> <li>- S'assurer d'un traitement adéquat des déchets issus du BTP.</li> </ul>	

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
17	Animer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)	Positive	Neutre	Positive	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en cohérence des acteurs donc économie des ressources, augmentation de la productivité et dynamisation de la filière</li> <li>- Soutien au développement de l'économie circulaire</li> <li>- Diminution des consommations énergétiques du secteur donc diminution induite des émissions de GES et de polluants atmosphériques</li> <li>- Amélioration de la qualité de l'air donc protection de la santé</li> <li>- Secteur industriel plus respectueux de l'environnement grâce à des aménagements qui optimisent la logistique</li> </ul> <p>→ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré un léger point de vigilance.</p>	Néant en première approche

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
18	Favoriser un tourisme durable	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	Positive	<p>- Diminution des émissions de GES et de polluants atmosphériques (amélioration de la santé et de la qualité de l'air)</p> <p>- Incidences positives sur la mobilité qui tend à être moins carbonée et plus respectueuse de l'environnement</p> <p>- Soutien au secteur touristique.</p> <p>➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive mais de nombreux points de vigilance existent.</p>	<p>PV : Le développement du transport fluvial représente un risque de pollution de l'eau et doit ainsi être réglementé et contrôlé</p> <p>PV : L'aménagement de circuits touristiques présente un risque de dégradation des espaces. Les aménagements nécessaires devront veiller à ne pas porter atteinte à la qualité des eaux, des ressources naturelles, des espaces et de la biodiversité</p> <p>PV : La fréquentation touristique de certains sites peut participer à leur dégradation</p>
							<p><b>Recommandations :</b></p> <p>- Associer le Pôle Aménagement et développement pour apporter un regard sur l'impact des aménagements et des activités sur la biodiversité, les habitats naturels et les ressources naturelles</p>	

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
19	Réaliser des Plans De Mobilité Entreprises et administrations	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des émissions de GES et de polluants atmosphériques (amélioration de la santé et de la qualité de l'air)</li> <li>- Incidences positives sur la mobilité qui tend à être moins carbonée et plus respectueuse de l'environnement</li> <li>- Amélioration de la qualité de vie grâce à la diminution du trafic routier</li> <li>- Service de transport plus développé permettant de limiter l'isolement de certains citoyens</li> <li>- Atout touristique</li> <li>→ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré un point de vigilance.</li> </ul>	<p>PV : Les aménagements générés par le développement des pistes cyclables et autres infrastructures de transport peuvent nuire aux continuités écologiques et à la biodiversité</p> <p>PV : Les travaux nécessaires à ces aménagements pourraient occasionner des dégradations sur les ressources naturelles</p> <p>PV : Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructures de transport sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations) ou sur des zones protégées</p>

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
							<p><b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Associer le Pôle Aménagement et développement pour apporter un regard sur l'impact des aménagements et des activités sur la biodiversité, les habitats naturels et les ressources naturelles</li> <li>- Privilégier les matériaux perméables dans la mesure du possible pour les projets d'aménagement de voirie.</li> <li>- Dans la conception des projets d'aménagement ou des projets de construction, analyser l'impact paysager (lors des dépôts de permis d'aménager ou de permis de construire, le plus en amont possible), et ré orienter les porteurs de projet en cas de dérive.</li> <li>- Eviter au mieux les incidences négatives sur les milieux et les ressources naturels et la qualité de vie humaine en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet et définir des mesures Réduire/Compenser s'il n'est pas possible de les éviter.</li> </ul>	

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
20	Animer une démarche de promotion de la mobilité durable sur le territoire	Neutre	Neutre	Positive	Neutre	Positive	<p>Action de sensibilisation : les impacts seront indirects</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des émissions de GES et de polluants atmosphériques (amélioration de la santé et de la qualité de l'air)</li> <li>- Mobilité qui tend à être moins carbonée et plus respectueuse de l'environnement</li> <li>- Amélioration de la qualité de vie grâce à la diminution du trafic routier</li> </ul> <p>→ Les incidences cumulées de cette action sont positives.</p>	Néant en première approche.
21	Renforcer la mobilité cyclable utilitaire	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des émissions de GES et de polluants atmosphériques (amélioration de la santé et de la qualité de l'air)</li> <li>- Incidences positives sur la mobilité qui tend à être moins carbonée et plus respectueuse de l'environnement</li> <li>- Atout touristique</li> </ul> <p>→ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré plusieurs points de vigilance.</p>	<p>PV : Les aménagements générés par le développement des pistes cyclables peuvent nuire aux continuités écologiques et à la biodiversité</p> <p>PV : Les travaux nécessaires à ces aménagements pourraient occasionner des dégradations sur les ressources naturelles (notamment l'eau)</p>

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
							<p><b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Associer le Pôle Aménagement et développement pour apporter un regard sur l'impact des aménagements et des activités sur la biodiversité, les habitats naturels et les ressources naturelles</li> <li>- Privilégier les matériaux perméables dans la mesure du possible pour les projets d'aménagement de voirie.</li> <li>- Dans la conception des projets d'aménagement ou des projets de construction, analyser l'impact paysager (lors des dépôts de permis d'aménager ou de permis de construire, le plus en amont possible), et ré orienter les porteurs de projet en cas de dérive.</li> <li>- Eviter au mieux les incidences négatives sur les milieux et les ressources naturels et la qualité de vie humaine en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet et définir des mesures Réduire/Compenser s'il n'est pas possible de les éviter.</li> </ul>	

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
22	Développer les mobilités durables pour les acteurs industriels	Point de vigilance	Point de vigilance	P Positive	Neutre	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des émissions de GES et de polluants atmosphériques (amélioration de la santé et de la qualité de l'air)</li> <li>- Incidences positives sur la mobilité et le secteur industriel qui tendent à être moins carbonés et plus respectueux de l'environnement</li> <li>→ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positives malgré plusieurs points de vigilance majeurs.</li> </ul>	<p>PV : Le développement du transport fluvial représente un risque de pollution de l'eau et doit ainsi être réglementé et contrôlé</p>
							<p><b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Associer le Pôle Aménagement et développement pour apporter un regard sur l'impact des aménagements et des activités sur la biodiversité, les habitats naturels et les ressources naturelles</li> </ul>	

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
23	Partager la vision du développement territorial avec les distributeurs d'énergie sur la stratégie Climat-Air-Energie du territoire	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien pour la transition énergétique du territoire</li> <li>- Développement et dynamisation de la branche des ENR</li> <li>➔ Les incidences cumulées de cette action sont positives.</li> </ul>	Néant en première approche.
24	Réaliser une étude de potentiel ENR du territoire	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Néant en première approche.	Néant en première approche.

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
25	Etudier la faisabilité de projets photovoltaïques	Point de vigilance	Neutre	Positive	Neutre	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamisation de la branche des EnR</li> <li>- Autoconsommation pour l'hôpital</li> <li>- Aménagement des panneaux sur les toits donc pas d'impacts négatifs sur les continuités écologiques</li> <li>- Participation indirecte à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé car c'est une source d'énergie non carbonée</li> <li>- Diminution des émissions de GES liée à la création d'énergie renouvelable</li> <li>➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive même s'il existe plusieurs points de vigilance à prendre en compte pour la mise en œuvre éventuelle du projet.</li> </ul>	PV : Les panneaux solaires sur les toitures peuvent aller en contradiction avec les codes paysagers du territoire
							<p><b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la conception des projets d'aménagement ou des projets de construction, analyser l'impact paysager (lors des dépôts de permis d'aménager ou de permis de construire, le plus en amont possible), et ré orienter les porteurs de projet en cas de dérive.</li> </ul>	

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
26	Réaliser la centrale biomasse de la Ville de Sarrebourg	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	<p>- Dynamisation de la branche des EnR            - Participation indirecte à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé car c'est une source d'énergie non carbonée            - Diminution des émissions de GES liée à la création d'énergie renouvelable</p> <p>➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive même s'il existe plusieurs points de vigilance à prendre en compte lors de la réalisation du projet</p>	<p>PV : La ressource biomasse doit être issue d'une gestion réglementée et durable des espaces forestiers</p> <p>PV : Le développement de la filière induit une augmentation des transports liés à l'exploitation</p> <p>PV : Il faudra mettre en avant l'utilisation de produits éco responsables pour l'entretien de la forêt</p> <p>PV : Sur la qualité de l'air en lien avec les émissions de particules fines notamment</p>
							<p><b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter l'externalisation des incidences négatives de l'exploitation forestière en privilégiant l'approvisionnement local raisonné ou du bois certifié durable.</li> <li>- Associer le Pôle Aménagement et développement pour apporter un regard sur l'impact des aménagements et des activités sur la biodiversité, les habitats naturels et les ressources naturelles</li> </ul>	

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
27	Mettre en œuvre le Plan Alimentaire Territorial	Positive	Neutre	Positive	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamise l'activité économique du territoire, agriculture et producteur notamment</li> <li>- Incidences positives sur la qualité de vie grâce à la préservation des paysages agricoles et du cadre de vie</li> <li>- Soutien à la biodiversité par la mise en place de bonnes pratiques agricoles notamment</li> <li>- Incidences positives sur la capacité d'adaptation aux risques naturels avec la mise en avant des bonnes pratiques agricoles (bocage, permaculture, ...)</li> <li>- Soutien à la qualité des ressources naturelles (eau notamment) avec la promotion de pratiques durables <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré quelques points de vigilance.</li> </ul> </li> </ul>	Néant en première approche.

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
28	Accompagner les acteurs agricoles dans le renforcement des bonnes pratiques environnementales et sanitaires	Positive	Positive	Positive	Neutre	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à l'agriculture locale</li> <li>- Soutien au développement des petits et nouveaux agriculteurs</li> <li>- Soutien à la biodiversité par la mise en place de bonnes pratiques agricoles notamment</li> <li>- Limitation de l'utilisation des produits chimiques polluants donc amélioration de la santé et de la qualité de vie</li> <li>- Diminution de la pollution et par conséquent, nombreux impacts positifs sur la biodiversité, les cours d'eau et les ressources naturelles</li> <li>- Augmentation de la capacité d'adaptation et de résilience face aux risques climatiques</li> <li>- Limitation de la détérioration des sols</li> <li>- Soutien aux circuits courts               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les incidences cumulées de cette action sont strictement positives.</li> </ul> </li> </ul>	Néant en première approche

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
29	Mettre en place un plan de protection des zones humides	Positive	Positive	Positive	Neutre	Neutre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à la biodiversité</li> <li>- Protection de la ressource en eau (zones humides en particulier) et inventarisation de son patrimoine</li> <li>- Protection des espaces naturels               <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Les incidences cumulées de cette action sont strictement positives.</li> </ul> </li> </ul>	Néant en première approche
30	Développer des activités culturelles et touristiques autour de la biodiversité	Positive	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en lumière de la biodiversité et des milieux naturels du territoire</li> <li>- Soutien à la biodiversité</li> <li>- Soutien économique à la filière touristique</li> <li>- Possibilité de sensibilisation sur les thématiques environnementales</li> <li>- Accès facilité à des zones naturelles donc augmentation de la qualité de vie               <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré un point de vigilance.</li> </ul> </li> </ul>	<p>PV : Le développement d'un tourisme plus proche de la nature peut entraîner une accentuation de la présence humaine sur des milieux stratégiques pour la biodiversité</p> <p>PV : L'aménagement d'activités touristiques naturelles ne doit en aucun cas détériorer des espaces naturels (ex : l'itinéraire touristique peut nécessiter l'aménagement d'un chemin piéton)</p>

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
							<b>Recommandations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Associer le Pôle Aménagement et développement pour apporter un regard sur l'impact des aménagements et des activités sur la biodiversité, les habitats naturels et les ressources naturelles</li> </ul>	
31	Mettre en place les mesures nécessaires à l'adaptation des arbres sur le territoire	Positive	Positive	Positive	Neutre	Neutre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à la biodiversité</li> <li>- Protection de la ressource boisée du territoire</li> <li>- Maintien des services rendus par les arbres et la forêt  → Les incidences cumulées de cette action sont strictement positives.</li> </ul>	Néant en première approche

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
32	Mettre en œuvre des solutions adaptées aux problématiques environnementales autour des étangs réservoirs (plantes invasives, cyanobactéries)	Positive	Positive	Neutre	Neutre	Neutre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à la biodiversité</li> <li>- Protection de la ressource en eau et maintien de sa qualité et de ses fonctions</li> <li>- Protection des espaces naturels</li> <li>- Lutte contre les espèces envahissantes               <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Les incidences cumulées de cette action sont strictement positives.</li> </ul> </li> </ul>	Néant en première approche.
33	Impliquer les habitants du territoire dans la transition énergétique	Neutre	Neutre	Positive	Neutre	Positive	<p>La sensibilisation (des scolaires notamment) et la diffusion des bonnes pratiques auront des incidences positives sur la qualité de vie et la santé des ménages et sur les activités humaines (diminution des déchets notamment). Également, la sensibilisation des plus jeunes peut laisser espérer des changements de comportement plus profonds permettant des impacts positifs sur l'ensemble des thématiques.</p> <p>➔ Les incidences cumulées de cette action sont strictement positives</p>	Néant en première approche

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
34	Identifier et accompagner des projets participatifs ou citoyens d'énergie renouvelable	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamisation de la branche des EnR</li> <li>- Participation indirecte à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé car c'est une source d'énergie non carbonée</li> <li>- Diminution des émissions de GES liée à la création d'énergie renouvelable</li> <li>- Participation au développement des circuits courts</li> <li>- Sensibilisation aux EnR</li> <li>➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive.</li> </ul>	<p>PV : L'aménagement de certains projets va entraîner des travaux et nécessiter d'être vigilant pour éviter de porter atteinte à la biodiversité, aux espaces naturels, à la qualité de l'eau et aux codes paysagers.</p>
							<p><b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Associer le Pôle Aménagement et développement pour apporter un regard sur l'impact des aménagements et des activités sur la biodiversité, les habitats naturels et les ressources naturelles</li> <li>- Dans la conception des projets d'aménagement ou des projets de construction, analyser l'impact paysager (lors des dépôts de permis d'aménager ou de permis de construire, le plus en amont possible), et ré orienter les porteurs de projet en cas de dérive.</li> <li>- Eviter au mieux les incidences négatives sur les milieux et les ressources naturels et la qualité de vie humaine en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet et définir des mesures Réduire/Compenser s'il n'est pas possible de les éviter.</li> </ul>	

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
35	Proposer des formations à la permaculture et au jardinage écologique	Positive	Positive	Positive	Neutre	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à l'agriculture locale</li> <li>- Nouvelles opportunités de marchés économiques pour la filière alimentaire</li> <li>- Soutien au développement des petits et nouveaux agriculteurs</li> <li>- Diminution de la pollution par le transport des produits, impacts positifs sur santé et la qualité de l'air</li> <li>- Amélioration de la qualité de vie en ramenant des services au plus près des personnes en proposant en plus des produits locaux</li> </ul> <p>Les incidences cumulées de cette action sont strictement positives.</p>	Néant en première approche.

## 7. Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000

### 7.1 Description de la vulnérabilité des zones Natura 2000

>> *Partie extraite de l'EIE, du SCoT et des fiches INPN*

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Il correspond à deux types de sites :

- Les zones de protections spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ; pour déterminer ces sites, un inventaire avait été réalisé, dénommé ZICO, Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux.
- Les zones spéciales de conservation (ZSC), visant la conservation des habitats, des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats". Certains sites sont désignés sites d'importance communautaire (SIC) avant d'être désignés ZSC.

Ces sites Natura 2000 se caractérisent par une mosaïque très diversifiée de milieux comprenant, sur la CCSMS, des étangs, des forêts et des prairies, offrant ainsi de nombreux habitats pour la faune, notamment pour les oiseaux des zones humides, mais également pour les mammifères, les insectes, les poissons et les amphibiens. Ils bénéficient d'une protection renforcée : tout projet susceptible de leur porter atteinte doit faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

Le territoire de la CCSMS possède les 6 sites Natura 2000 suivant :

- Le complexe de l'étang de Lindre, forêt de Romersberg et zones voisines (**FR4100219** et **FR4112002** - 5 308ha dont 2 820ha sur le territoire)

Ce site est d'une part une ZSC et d'autre part une ZPS.

Sur la *zone spéciale de conservation*, l'intérêt essentiel du site provient des interfaces étangs-forêts-prairies. Le principal problème concerne les activités agricoles : le maintien des prairies existantes avec retour à l'herbe est très souhaitable pour les terres cultivées en bordure de l'eau.

Menaces et pressions sur le site :

- Mise en culture (augmentation de la surface agricole comprise) ;
- Modification des pratiques culturales (culture pérenne de produits forestiers non ligneux comprise : oliviers, vergers, vignes) ;
- Elimination des haies et bosquets ou des broussailles ;
- Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres) ;
- Captage des eaux de surface ;
- Endigages, remblais, plages artificielles ;
- Antagonisme avec des espèces introduites ;
- Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage ;
- Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques ;

- Remembrement agricole ;
- Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones) ;
- Elimination du sous-bois ;
- Elimination des arbres morts ou dépérissants ;
- Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle ;
- Routes, autoroutes, voie ferrée, TGV, aérodromes, héliports ;
- Autres formes de transport d'énergie ;
- Urbanisation continue ;
- Zones industrielles ou commerciales ;
- Décharges ;
- Pollution ;
- Lignes électriques et téléphoniques ;
- Structures de sports et de loisirs.

Concernant la *zone de protection spéciale*, le site n'est pas considéré comme très vulnérable cependant il convient de veiller à l'évolution du paysage (homogénéisation, diminution des surfaces en herbe), à la fréquentation humaine accrue, aux dérangements (tirs et effarouchement du Grand Cormoran), au défaut d'entretien de certains milieux (comme les roselières) qui peut être la cause du déclin de certaines espèces d'oiseaux et à l'utilisation toujours plus importante de biocides.

Menaces et pressions sur le site :

- Modification des pratiques culturales (culture pérenne de produits forestiers non ligneux comprise : oliviers, vergers, vignes) ;
- Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques ;
- Autres intrusions et perturbations humaines.

- Les crêtes des Vosges mosellanes (**FR4100193** et **FR4112007** - 1 583 ha)

Ce site est également une ZSC et une ZPS. Il a la particularité de posséder un gîte à chiroptères sur Abreschviller.

Sur la *zone spéciale de conservation*, une très forte densité de cervidés rend la régénération naturelle difficile, notamment pour le sapin. D'autre part, cette présence est à l'origine d'une concurrence alimentaire vis-à-vis du Tétrás, concernant la Myrtille. De plus, les importantes populations de Sanglier concurrencent également le Tétrás.

Depuis 1996, la population de Grand Tétrás est proche de son seuil critique et risque de disparaître malgré les efforts entrepris.

L'activité "Trial" pratiquée en moto ou en quad se développe de plus en plus sur le site.

Menaces et pressions sur le site :

- Dégâts provoqués par les herbivores (gibier inclus) ;
- Mise en culture (augmentation de la surface agricole comprise) ;
- Modification des pratiques culturales (culture pérenne de produits forestiers non ligneux comprise : oliviers, vergers, vignes) ;
- Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage ;
- Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques ;
- Remembrement agricole ;

- Elimination des haies et bosquets ou des broussailles ;
- Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones) ;
- Elimination des arbres morts ou dépérissants ;
- Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle ;
- Routes, autoroutes, voie ferrée, TGV, aérodromes, héliports ;
- Autres formes de transport d'énergie ;
- Urbanisation continue ;
- Zones industrielles ou commerciales ;
- Décharges ;
- Ski, ski hors-piste ;
- Pollution ;
- Véhicules motorisés ;
- Autres activités de plein air et de loisirs.

Du point de vue de la zone de protection spéciale, le Grand Tétras, la Gélinoite des bois et la Chouette de Tengmalm sont concernés.

Pour le Grand Tétras, la perte de la qualité des habitats constitue le premier problème, suite au rajeunissement global des forêts ; l'espèce ne prospère en effet que dans les forêts claires situées en altitude et d'âge généralement supérieur à 120 ans.

Son avenir dépend donc largement des orientations qui seront prises en matière de gestion forestière.

Le second problème est lié à la fréquentation humaine accrue et aux dérangements.

Il n'y a pas de menaces ou pressions particulières recensées, cependant il est recommandé de prendre en compte les éléments exposés précédemment dans la gestion forestière à venir.

- L'étang et la forêt de Mittersheim, cornée de Ketzing (**FR4100220** - 1460 ha dont 1396 ha sur le territoire)

Ce site est une ZSC.

Les modifications des caractéristiques hydrauliques sont susceptibles d'altérer sa qualité. L'abandon des activités économiques (agricoles, piscicoles et forestières) risqueraient de conduire à la disparition de certains habitats d'intérêt communautaires. Les activités de loisirs pratiquées sur l'étang de Mittersheim peuvent entraîner le dérangement de certaines espèces. Une gestion assurant une cohérence d'ensemble reste difficile pour le moment, liée en grande partie aux multiples régimes de propriété.

Menaces et pressions :

- Mise en culture (augmentation de la surface agricole comprise) ;
- Modification des pratiques culturales (culture pérenne de produits forestiers non ligneux comprise : oliviers, vergers, vignes) ;
- Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques ;
- Sports nautiques ;
- Piétinement, surfréquentation ;
- Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres) ;
- Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous ;
- Captage des eaux de surface ;
- Antagonisme avec des espèces introduites ;

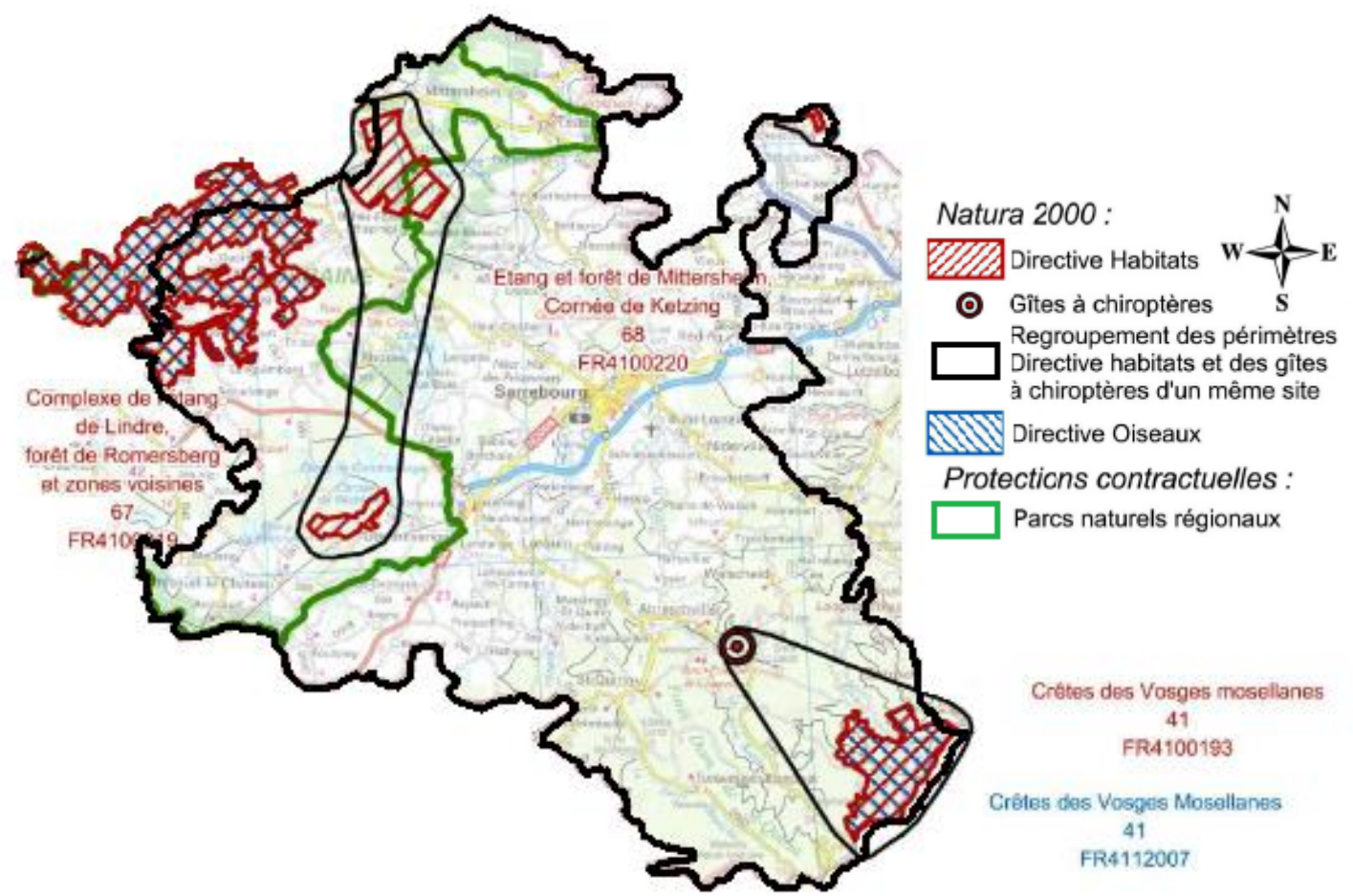
- Autres intrusions et perturbations humaines ;
  - Nuisance et pollution sonores ;
  - Lignes électriques et téléphoniques.
- 
- La vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - Marais de Francaltroff (**FR4100244** - 970 ha dont 53,6 ha sur le territoire)

Ce site est une ZSC.

L'ensemble des habitats remarquables présents sur le site est sous l'étroite dépendance de la combinaison eau/pratiques agricoles. Les vallées doivent conserver leur caractère inondable ; il est souhaitable d'éviter les perturbations du niveau hydrologique et de la qualité de la nappe. Une agriculture "traditionnelle" extensive avec prairie de fauche et apports d'intrants limités est la seule capable de conserver la valeur patrimoniale du site. Tant l'abandon des pratiques agricoles que leur intensification conduiraient à la disparition des habitats remarquables. La présence occasionnelle du Courlis cendré et du Râle des genêts nécessite le maintien ou le retour à des fauches tardives ainsi que la conservation d'un ensemble prairial cohérent.

Menaces et pressions sur le site :

- Modification des pratiques culturales (culture pérenne de produits forestiers non ligneux comprise : oliviers, vergers, vignes) ;
- Elevage ;
- Remembrement agricole ;
- Captage des eaux de surface ;
- Pâturage ;
- Elimination des haies et bosquets ou des broussailles ;
- Routes, autoroutes ;
- Lignes électriques et téléphoniques ;



## 7.2 Evaluation des impacts potentiels du PCAET sur les sites Natura 2000

Les actions issues du PCAET ont pour objectif de répondre à des enjeux de réduction des émissions de GES, des consommations énergétiques, de développement des EnR et de récupération, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air.

Parmi le programme d'actions de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle-Sud, l'action 32 « *Mettre en œuvre des solutions adaptées aux problématiques environnementales autour des étangs réservoirs (plantes invasives, cyanobactéries)* » est spatialisée sur des zones Natura 2000. Les étangs de Lindre et de Mittersheim sont concernés (FR4100220 & FR4100219). Cette action comprend la réalisation d'une part d'un plan de gestion des étangs et, d'autre part, la mise en place d'un observatoire de la qualité des eaux pour sectoriser les zones en fonction des usages. Les deux mesures prévues dans le cadre de cette action ne présentent aucun point de vigilance.

Le plan de gestion fait office de feuille de route. Il dresse un état des lieux du patrimoine naturel, évalue son degré de rareté, son état de conservation et les menaces qui pèsent sur lui. Il planifie les actions à mener afin de protéger les zones humides et conserver la biodiversité.

C'est une mesure de suivi et de contrôle, elle n'implique pas d'action susceptible de modifier directement le site. Cependant, lors de l'étape de planification des actions à mener pour protéger la biodiversité, une attention particulière doit être portée sur les sites du Lindre et de Mittersheim car la biodiversité de ces zones est d'intérêt communautaire.

Concernant l'observatoire, à l'instar du plan de gestion, il n'apporte aucune modification directe au milieu. Il se limite à effectuer des contrôles de qualité de l'eau.

Ainsi, les impacts négatifs potentiels du plan d'action PCAET sur les zones Natura 2000 sont inexistants. La tendance est plutôt inverse, avec les actions 29 « *Mettre en place un plan de protection des zones humides* » et 32 qui favorisent la protection de ces milieux. Également avec l'action 11 « *Mise en œuvre du plan d'actions Man And Biosphere* » la collectivité, à travers son intégration au sein du programme MAB va permettre, en associant sciences exactes, naturelles et sociales, à améliorer les moyens de subsistance des populations et à sauvegarder des écosystèmes naturels et gérés, promouvant ainsi des approches novatrices du développement économique qui sont socialement et culturellement adaptées et viables du point de vue environnemental. Enfin, l'action 12 « *Préserver et reconquérir les Trames Vertes et Bleues du territoire* » vise la préservation de la trame verte et bleue grâce aux règles définies au sein de ses documents structurants.

## 8. Mesures envisagées pour « éviter, réduire et compenser »

L'analyse environnementale du PCAET a mis en évidence plusieurs points de vigilance dans la mise en œuvre des actions pouvant présenter un impact potentiel pour l'environnement. La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de Gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement.

Des mesures d'évitement face aux points de vigilance, de réduction ou des mesures compensatoires sont proposées dans un objectif de limitation des incidences négatives. La notion de compensation est délicate pour les PCAET. En théorie, ces mesures correspondent à une contrepartie positive à un dommage non réductible provoqué par la mise en œuvre du PCAET. Celles-ci permettent de maintenir les différents aspects de l'environnement dans un état équivalent (voire meilleur) à celui observé antérieurement.

### 8.1 Incidences ayant un impact négatif

Parmi les actions du plan d'actions PCAET de la CCSMS, aucune action ne présente d'incidences (directes ou indirectes) qui puissent avoir un impact négatif.

### 8.2 Incidences présentant un point de vigilance

Le point de vigilance consiste à insister sur une action à caractère positif mais présentant des aspects négatifs. Les incidences de l'action dépendent alors de son mode de réalisation. Le point de vigilance est donc un rappel de préconisations à suivre pour éviter toute dégradation.

#### **Les mesures proposées restent majoritairement marginales dans le cadre du rapport de l'évaluation environnementale :**

#### **Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique – Aménagement de voirie ou infrastructures :**

- Associer le Pôle Aménagement et développement pour apporter un regard sur l'impact des aménagements et des activités sur la biodiversité et les habitats naturels ;
- Eviter au mieux les incidences négatives sur les milieux et les ressources naturelles et la qualité de vie humaine en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet et définir des mesures Réduire/Compenser s'il n'est pas possible de les éviter.

### **Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique sur les déchets :**

- Impact potentiel sur la Qualité de l'air et les odeurs d'un méthaniseur : conditionnement du projet à la réalisation d'une étude d'impact ;
- Valoriser des déchets organiques locaux (pour limiter les transports pour alimenter le méthaniseur) ;
- S'assurer d'un traitement adéquat des déchets issus du BTP.

### **Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique sur le bois :**

- Eviter l'externalisation des incidences négatives de l'exploitation forestière en privilégiant l'approvisionnement local raisonné ou du bois certifié durable.

### **Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique - matériaux :**

- Orienter les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des projets de rénovations ou de constructions ;
- Privilégier les matériaux perméables dans la mesure du possible pour les projets d'aménagement de voirie.

### **Propositions de mesures de l'Evaluation Environnementale Stratégique – patrimoine architectural et paysager :**

- Dans la conception des projets d'aménagement ou des projets de construction, analyser l'impact paysager (lors des dépôts de permis d'aménager ou de permis de construire, le plus en amont possible), et ré orienter les porteurs de projet en cas de dérive.

Les recommandations ont été intégrées par les services et seront ainsi prises en compte lors de la réalisation des actions.

## 9. Dispositif de suivi et indicateurs de l'évaluation environnementale

Comme toute démarche planifiée visant à l'amélioration continue, le PCAET nécessite une évaluation pendant les différentes phases de sa mise en œuvre. Ainsi, plusieurs indicateurs ont été définis afin de pouvoir suivre l'évolution du plan et s'assurer que la trajectoire est la bonne pour atteindre l'objectif fixé.

Toute la difficulté des démarches d'évaluation consiste à ne pas confondre l'observation, le suivi, et l'évaluation qui ont tous les trois des objectifs et rendus différents :

- L'observation consiste à connaître l'évolution socio-économique et environnementale du territoire. Il s'agit de produire un état des lieux des données à différents moments permettant de saisir les enjeux du territoire.
- Le suivi est la mesure de l'état d'avancement des réalisations et des résultats du PCAET, en flux tendu, c'est le recueil régulier d'informations et la vérification à intervalles rapprochés des progrès réalisés sur le court terme.
- L'évaluation permet de connaître, mesurer, comprendre, apprécier/juger, débattre, réorienter, décider et mieux agir. Il s'agit dans ce cas d'émettre des réponses à des questions, des avis et des préconisations afin d'améliorer la démarche de PCAET.

Afin de permettre l'évaluation globale (Observation + suivi + évaluation) du PCAET de la CCSMS, deux types d'indicateurs sont définis sur les fiches actions :

- Des indicateurs d'évaluation permettant de s'assurer que l'action a bien été réalisée en fonction des objectifs fixés,
- Des indicateurs de suivi permettant d'ajuster la trajectoire en cours de mise en œuvre afin d'atteindre l'objectif.

Enfin, suite à la réalisation de l'évaluation environnementale, des indicateurs complémentaires ont été ajoutés :

Thématiques environnementales	Indicateurs
<b>Qualité de l'air</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NO<sub>x</sub>, PM2.5, PM10, SO<sub>2</sub> et COV)</li> <li>- Réduction des émissions de GES</li> </ul>
<b>Eau et ressources naturelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part de bois certifié durable pour l'approvisionnement</li> <li>- Indices de qualité de l'eau</li> <li>- Part d'exploitations agricoles ayant fait évoluer leur pratique</li> <li>- Part de zones humides (%)</li> <li>- Part des corridors écologiques restaurés et/ou protégés (%)</li> </ul>
<b>Développement des EnRR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (MWh/hab.an)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (Wc/hab)</li> <li>- Evolution de la part des EnR thermique dans les consommations du territoire</li> <li>- Evolution de la part des EnR électrique dans les consommations du territoire</li> <li>- Valorisation des bio-déchets (biogaz et compost) = kWh/an (à défaut de kg/hab.an de bio-déchets valorisés)</li> </ul>
<b>Occupation des sols</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation d'espace par an (ha/an)</li> <li>- Part de surfaces agricoles et naturelles (%)</li> <li>- Taux d'imperméabilisation (%) des permis d'aménager et des permis de construire</li> </ul>
<b>Aménagements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de Km aménagés en piste cyclable</li> <li>- Consommation moyenne de l'éclairage public (kWh/hab.an)</li> <li>- Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%)</li> <li>- Structure de vente de produits alimentaires issus de circuits de proximité (nombre/1000hab)</li> </ul>
<b>Rénovation énergétique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements rénovés énergétiquement par an</li> <li>- GWh économisés sur l'ensemble du patrimoine recensé</li> </ul>

L'ensemble de ces indicateurs constitue un tableau de bord permettant de guider l'action sur plusieurs années. En outre, un état d'avancement, pour chaque action, permet de juger de l'avancement de la mise en œuvre du plan.